

RAPPORT DE GESTION

Introduction

Le présent rapport de gestion daté du 15 août 2022 porte sur la situation financière au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 et sur les résultats d'exploitation pour les trimestres et les semestres clos le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021, lesquels ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »), en vertu des Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). L'information présentée dans ce rapport de gestion doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés cumulés non audités (les « états financiers intermédiaires ») au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 et pour les trimestres et les semestres clos le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021.

À moins d'indication autre selon le contexte, dans le présent rapport de gestion, les termes « nous », « notre » ou la « société » désignent Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd. conjointement avec toutes ses filiales. De plus, le terme « Brookfield » désigne Brookfield Asset Management Inc., ses filiales et les sociétés qu'elle contrôle ainsi que tout fonds d'investissement dont Brookfield Asset Management Inc. ou l'une de ses filiales est le promoteur ou le gestionnaire, ou détient le contrôle, et il est entendu qu'il ne nous inclut pas, ni Oaktree Capital Group, LLC, ni Atlas OCM Holdings, LLC et ses filiales.

Outre des données historiques, le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives. Les lecteurs sont avisés que ces déclarations prospectives sont assujetties à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de ceux qui sont présentés dans les déclarations prospectives. Se reporter à la rubrique « Information prospective ».

Aperçu de notre entreprise

Notre société est une société à responsabilité limitée par actions exemptée constituée en vertu des lois des Bermudes le 10 décembre 2020. Notre société exploite une entreprise de services financiers qui offre des solutions fondées sur le capital aux sociétés d'assurance. Par l'intermédiaire de ses filiales en exploitation, notre société offre une vaste gamme de produits et de services d'assurance aux particuliers et aux institutions, y compris de l'assurance vie et des rentes viagères, de l'assurance maladie et de l'assurance IARD aux particuliers et au secteur commercial. Nous exerçons actuellement nos activités par l'entremise de nos filiales selon trois secteurs opérationnels : Réassurance, Transfert du risque lié aux régimes de retraite et Assurance directe. Se reporter à la rubrique « Lignes d'activité » du présent rapport de gestion pour obtenir plus de renseignements sur les activités de nos secteurs opérationnels.

Continuité des intérêts communs

Notre société a été créée le 10 décembre 2020 par Brookfield et, le 28 juin 2021, Brookfield a conclu la scission de la société au moyen d'un dividende spécial aux porteurs des actions de catégorie A et à droit de vote restreint de catégorie B de Brookfield. Avant la scission, Brookfield contrôlait la tranche de nos activités visée par la scission en vue de la création de notre société (l'« Entreprise »). L'Entreprise transférée dans le cadre de la scission représentait des transactions sous contrôle commun comptabilisées selon les valeurs comptables historiques. Conformément à la méthode comptable de la société, la société a reflété l'Entreprise dans sa situation financière et ses résultats d'exploitation au moyen de la valeur comptable de Brookfield, avant la scission. Afin de refléter cette continuité des intérêts communs, les états financiers intermédiaires fournissent des informations comparatives sur l'Entreprise pour les périodes précédant la scission, telles qu'elles ont été présentées précédemment par Brookfield. L'incidence économique et comptable des relations contractuelles créées ou modifiées dans le cadre de la scission a été reflétée de façon prospective à compter de la date de la scission et n'a pas été reflétée dans les résultats d'exploitation ou la situation financière de la société avant le 28 juin 2021, puisque ces éléments n'ont pas été créés ou modifiés auparavant. Par conséquent, l'information financière pour les périodes antérieures au 28 juin 2021 est présentée en fonction de l'information financière historique de l'Entreprise, telle qu'elle a été présentée précédemment par Brookfield. Pour la période suivant la scission, les résultats sont fondés sur les résultats réels de la société, y compris les ajustements liés à la scission et à la mise en application de plusieurs conventions et contrats. Par conséquent, le bénéfice net (la perte nette) et le bénéfice global (la perte globale) non attribuables aux participations d'autres entités dans les filiales en exploitation ont été attribués à Brookfield avant le 28 juin 2021 et aux porteurs d'actions échangeables de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions de catégorie C à compter du 28 juin 2021.

Mode de présentation

La société détient une participation directe de 100 % dans BAM Re Holdings Ltd. (« BAM Re Holdings »), qui détient la participation de la société dans ses filiales en exploitation North End Re Ltd. (« NER Ltd. »), North End Re (Cayman) SPC (« NER SPC »), la Compagnie de Rentes Brookfield et American National Group, Inc. (« American National »).

Par l'intermédiaire de ses filiales en exploitation, notre société offre une vaste gamme de produits et de services d'assurance aux particuliers et aux institutions, y compris de l'assurance vie, des rentes individuelles et collectives, de l'assurance maladie, de l'assurance crédit et de l'assurance IARD en ce qui a trait aux risques liés aux particuliers et au secteur agroalimentaire ainsi qu'à certains risques commerciaux. Les principales entités en exploitation de la société maintiennent généralement de façon indépendante leur propre gestion et leur propre infrastructure.

Les données financières qui suivent sont tirées des états financiers intermédiaires, qui ont été préparés conformément à IAS 34. Les mesures non conformes aux normes IFRS utilisées dans le présent rapport de gestion font l'objet d'un rapprochement avec ces données financières ou sont calculées d'après ces dernières. Sauf indication contraire, tous les montants présentés en dollars sont exprimés en dollars américains.

Principales données financières

Le tableau suivant présente les principales données financières de la société.

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN EN M\$ US	Trimestres		Semestres	
	2022	2021	2022	2021
Total de l'actif	41 019	2 640	41 019	2 640
Bénéfice net	1	2	129	5
Capitaux propres ajustés ¹	3 767	1 252	3 767	1 252
BED ^{1, 2}	46	3	59	6

1. Le bénéfice d'exploitation distribuable (le « BED ») et les capitaux propres ajustés sont des mesures non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures non conformes aux normes IFRS ».
2. Pour le trimestre et le semestre clos en 2022, le BED comprend des charges générales nettes de 9 M\$ et de 1 M\$, respectivement, liées à des activités exercées hors de nos trois secteurs opérationnels.

Examen des résultats d'exploitation et financiers

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

Le tableau suivant résume les résultats financiers de notre entreprise pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021.

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN EN M\$ US	Trimestres		Semestres	
	2022	2021	2022	2021
Primes nettes et autres produits liés aux polices	1 454 \$	50 \$	1 768 \$	52 \$
Produits nets tirés des placements réalisés, y compris les retenues de fonds	74	14	236	37
(Pertes nettes latentes liées aux) produits nets latents tirés des placements, y compris les retenues de fonds	(244)	25	(421)	(61)
Total des produits	1 284	89	1 583	28
Bénéfice des placements mis en équivalence	72	—	86	—
Prestations et réclamations versées à l'égard des contrats d'assurance, montant net	284	15	419	26
Variation des prestations futures				
Montant brut	890	59	883	(34)
Montant cédé	17	5	40	19
Intérêts crédités aux soldes de comptes des titulaires	5	—	5	—
Commissions pour l'acquisition et la gestion des polices	62	—	62	—
Variations des coûts d'acquisition différés	(52)	—	(76)	—
Autres charges de réassurance	28	—	55	—
Charges d'exploitation	81	7	98	10
Charges d'intérêts sur les emprunts	23	—	32	—
Charges d'intérêts sur les actions privilégiées	11	—	11	—
Total des prestations et charges	1 349	86	1 529	21
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	7	3	140	7
Charge d'impôt	(6)	(1)	(11)	(2)
Bénéfice net pour la période	1 \$	2 \$	129 \$	5 \$

Comparaison des trimestres clos les 30 juin 2022 et 2021

Pour le trimestre clos le 30 juin 2022, nous avons présenté un bénéfice net de 1 M\$, comparativement à un bénéfice net de 2 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les primes brutes ont augmenté de 1,5 G\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2022 par rapport à la période correspondante de 2021. L'augmentation comprend un montant de 1,0 G\$ en lien avec nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite, qui ont conclu sept contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite au cours de la période (30 juin 2021 – sept contrats et des primes de 50 M\$), y compris la plus importante transaction de transfert du risque lié aux régimes de retraite jamais conclue sur le marché canadien.

De nouvelles primes de 221 M\$ étaient liées aux primes additionnelles reçues dans le cadre de la clôture de deux transactions importantes de réassurance en bloc aux troisième et quatrième trimestres de 2021.

Nous avons comptabilisé des primes et d'autres produits liés aux polices de 223 M\$ relativement à American National pour la période de un mois suivant la clôture de l'acquisition, le 25 mai 2022.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2022, les produits nets tirés des placements réalisés, y compris les retenues de fonds, ont augmenté de 60 M\$ par rapport à la période correspondante de 2021. Les produits nets tirés des placements réalisés se composent des intérêts et des dividendes reçus, ainsi que des profits et des pertes réalisés sur les instruments financiers. L'augmentation des intérêts et des dividendes reçus au cours de la période reflète la croissance du portefeuille de placements.

La perte nette latente liée aux placements au cours du trimestre est principalement attribuable aux fluctuations défavorables de l'évaluation à la valeur de marché des placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en raison de la hausse des taux d'intérêt et de la volatilité des marchés au cours du trimestre. Étant donné que la durée de notre portefeuille de placements est légèrement inférieure à la durée de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, l'incidence négative de l'évaluation à la valeur de marché du portefeuille de placements a été plus que contrebalancée par les variations des soldes de nos prestations futures.

Le bénéfice comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence de 72 M\$ comprend un montant d'environ 23 M\$ lié aux participations dans des entreprises associées au sein de notre filiale American National et un montant de 49 M\$ lié à la participation de la société en titres de capitaux propres ordinaires d'American Equity Investment Life Holding Company (« AEL Holdings »). La participation de la société dans AEL Holdings est d'environ 17 %, et le bénéfice comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence représente notre quote-part moyenne pondérée du bénéfice net d'AEL Holdings pour le trimestre clos le 31 mars 2022, soit l'information la plus à jour dont dispose la société.

Les prestations et réclamations versées aux titulaires de polices ont augmenté de 269 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2022 par rapport à la période correspondante de 2021. L'augmentation est attribuable à l'apport d'American National pour un mois, qui représente 180 M\$, ainsi qu'à une hausse de 89 M\$ par rapport à l'exercice précédent au sein de nos activités de réassurance et de transfert du risque lié aux régimes de retraite existantes résultant des deux transactions de réassurance conclues aux troisième et quatrième trimestres de 2021 et de l'augmentation des paiements imminents aux rentiers dans le cadre des nouvelles activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite depuis la période correspondante de l'exercice précédent. Les prestations cédées représentent les montants reçus des réassureurs relativement aux contrats au sein de nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite.

La variation brute des prestations futures au cours du trimestre clos le 30 juin 2022 a augmenté de 844 M\$ par rapport à la période correspondante de 2021, principalement en raison des nouvelles transactions de transfert du risque lié aux régimes de retraite conclues au cours du trimestre, comme il est mentionné précédemment, et des activités de transfert relatives à notre transaction de réassurance conclue au quatrième trimestre de 2021, qui ont été contrebalancées par l'incidence négative des fluctuations liées à l'évaluation à la valeur de marché sur les prestations futures de nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite.

Les autres charges de réassurance, qui comprennent les commissions de réassurance et les avantages incitatifs à la vente, ont augmenté de 28 M\$ en 2022 par rapport à la période correspondante de 2021, en raison des transactions de réassurance conclues au cours des 12 derniers mois.

En 2022, les charges d'exploitation ont augmenté de 74 M\$ par rapport à la période correspondante de 2021, en raison des charges additionnelles relatives au personnel, aux services professionnels et aux transactions liées à la croissance de notre entreprise. Des coûts de transaction de 20 M\$ et un montant de 48 M\$ attribuable à American National depuis l'acquisition ont été inclus dans les résultats de la période.

Les charges d'intérêts sur les emprunts ont augmenté de 23 M\$ au cours du trimestre, principalement en raison des intérêts sur les emprunts généraux utilisés pour entreposer temporairement des placements qui seront transférés dans les portefeuilles de placements des sociétés comprises dans notre portefeuille d'assurance, ainsi que des intérêts sur les financements des acquisitions de filiales. Les charges d'intérêts sur les actions privilégiées de 11 M\$ se rapportent aux intérêts courus sur les actions privilégiées émises à l'intention de Brookfield au cours du trimestre, lesquelles sont traitées comme un passif aux fins comptables.

Le BED a augmenté de 43 M\$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, pour atteindre 46 M\$. L'augmentation est attribuable à l'apport d'American National, ainsi qu'aux produits nets tirés des placements à l'égard de nos placements généraux, aux apports de notre participation dans AEL Holdings et des nouvelles affaires et au bénéfice lié à l'écart de placement au sein de nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite et de réassurance, à mesure que nous réalisons des progrès en ce qui a trait au réinvestissement des placements au sein des portefeuilles. Au cours des prochains trimestres, nous prévoyons également gagner un BED accru grâce à l'écart de placement lié à nos transactions de réassurance et de transfert du risque lié aux régimes de retraite conclues récemment, à mesure que nous réinvestissons les importants montants de trésorerie et de titres à court terme au sein de nos portefeuilles de placements dans des stratégies à rendement plus élevé.

Comparaison des semestres clos les 30 juin 2022 et 2021

Pour le semestre clos le 30 juin 2022, nous avons présenté un bénéfice net de 129 M\$, comparativement à un bénéfice net de 5 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les primes brutes ont augmenté de 1,8 G\$ pour le semestre clos le 30 juin 2022 par rapport à la période correspondante de 2021. Au cours de la période, la société a conclu 14 contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite, ce qui représente des primes de 1,2 G\$ (30 juin 2021 – 8 contrats et des primes de 52 M\$). L'augmentation comprend également de nouvelles primes de 426 M\$ liées à deux transactions importantes de réassurance en bloc qui ont été conclues aux troisième et quatrième trimestres de 2021. De plus, nous avons comptabilisé des primes et d'autres produits liés aux polices de 223 M\$ relativement à American National pour la période de un mois suivant la clôture de l'acquisition, le 25 mai 2022.

Les produits nets tirés des placements réalisés, y compris les retenues de fonds, ont augmenté de 199 M\$ pour le semestre clos le 30 juin 2022 par rapport à la période correspondante de 2021, en raison de la croissance du portefeuille de placements et des profits réalisés liés au dénouement des couvertures générales, qui ont totalisé 108 M\$ pour la période.

La perte nette latente liée aux placements au cours de la période est principalement attribuable aux fluctuations défavorables de l'évaluation à la valeur de marché des placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en raison de la hausse des taux d'intérêt et de la volatilité des marchés au cours du trimestre. Étant donné que la durée de notre portefeuille de placements est légèrement inférieure à la durée de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, l'incidence négative de l'évaluation à la valeur de marché du portefeuille de placements a été plus que contrebalancée par les variations des soldes de nos prestations futures.

Le bénéfice comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence de 86 M\$ comprend un montant d'environ 23 M\$ lié aux participations dans des entreprises associées au sein de notre filiale American National et un montant de 63 M\$ lié à la participation de la société en titres de capitaux propres ordinaires d'AEL Holdings. Au cours de la période, la société a acheté 6 775 000 actions ordinaires additionnelles d'AEL Holdings pour une contrepartie totale de 253 M\$. La participation de la société dans AEL Holdings se chiffre à environ 17 %. Le bénéfice comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence représente notre quote-part moyenne pondérée du bénéfice net d'AEL Holdings pour le semestre clos en mars 2022, soit l'information la plus à jour dont dispose la société.

Les prestations et réclamations versées aux titulaires de polices ont augmenté de 393 M\$ pour le semestre clos le 30 juin 2022 par rapport à la période correspondante de 2021. L'augmentation est attribuable à l'apport d'American National pour un mois, qui représente 180 M\$, ainsi qu'à une hausse de 213 M\$ par rapport à l'exercice précédent au sein de nos activités de réassurance et de transfert du risque lié aux régimes de retraite existantes résultant des deux transactions de réassurance conclues aux troisième et quatrième trimestres de 2021 et de l'augmentation des paiements imminents aux rentiers dans le cadre des nouvelles activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite depuis la période correspondante de l'exercice précédent.

La variation brute des prestations futures au cours du semestre clos le 30 juin 2022 a augmenté de 917 M\$ par rapport à la période correspondante de 2021, principalement en raison des activités de transfert relatives à notre transaction de réassurance conclue au quatrième trimestre de 2021 et des nouvelles transactions de transfert du risque lié aux régimes de retraite conclues au cours du trimestre, qui ont été contrebalancées par l'incidence négative des fluctuations liées à l'évaluation à la valeur de marché sur les prestations futures de nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite.

Les autres charges de réassurance, qui comprennent les commissions de réassurance et les avantages incitatifs à la vente, ont augmenté de 55 M\$ en 2022 par rapport à la période correspondante de 2021, en raison des transactions de réassurance conclues au cours des 12 derniers mois, qui ont fait en sorte que des charges de réassurance additionnelles ont été réglées au cours de la période.

En 2022, les charges d'exploitation ont augmenté de 88 M\$ par rapport à la période correspondante de 2021, en raison des charges additionnelles relatives au personnel, aux services professionnels et aux transactions liées à la croissance de notre entreprise. Des coûts de transaction de 24 M\$ et un montant de 48 M\$ attribuable à American National depuis l'acquisition ont été inclus dans les résultats de la période.

Les charges d'intérêts sur les emprunts ont augmenté de 32 M\$ au cours de la période, principalement en raison des intérêts sur les emprunts généraux utilisés pour entreposer temporairement des placements qui seront transférés dans les portefeuilles de placements des sociétés comprises dans notre portefeuille d'assurance, ainsi que des intérêts sur les financements des acquisitions de filiales. Les charges d'intérêts sur les actions privilégiées de 11 M\$ se rapportent aux intérêts courus sur les actions privilégiées émises à l'intention de Brookfield au cours du trimestre, lesquelles sont traitées comme un passif aux fins comptables.

Au cours de la période, le BED augmenté de 53 M\$ pour s'établir à 59 M\$. L'augmentation est attribuable à l'apport d'American National, ainsi qu'aux produits nets tirés des placements à l'égard de nos placements généraux, aux apports de notre participation dans AEL Holdings et des nouvelles affaires et au bénéfice lié à l'écart de placement au sein de nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite et de réassurance, à mesure que nous réalisons des progrès en ce qui a trait au réinvestissement des placements au sein des portefeuilles.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Comparaison des données au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021

Le tableau suivant présente un sommaire de la situation financière de la société au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021.

AU 30 JUIN 2022 ET AU 31 DÉCEMBRE 2021

EN M\$ US

	2022	2021
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 084 \$	393 \$
Placements	27 050	4 943
Retenues de fonds au titre de la réassurance	4 861	4 650
Produits tirés des placements à recevoir	247	21
Actifs au titre des cessions en réassurance	576	169
Montant recouvrable au titre de la réassurance	28	—
Primes à recevoir et autres débiteurs	424	—
Coûts d'acquisition différés	1 111	776
Placements mis en équivalence	1 784	344
Immeubles de placement	545	—
Actif d'impôt différé	469	20
Actifs des comptes distincts	1 059	—
Goodwill	176	—
Autres actifs	605	177
Total de l'actif	41 019	11 493
Passif		
Prestations futures	14 410	8 497
Soldes de comptes des titulaires	13 942	—
Provision pour réclamations au titre de polices et de contrats	1 734	—
Réserve pour primes non acquises	1 089	—
Autres fonds réservés aux titulaires de polices	321	—
Emprunts généraux	1 795	693
Emprunts de filiales	1 495	—
Montant à payer à des parties liées	331	467
Passifs des comptes distincts	1 059	—
Actions privilégiées	2 459	—
Passifs émis en faveur d'entités de réassurance	216	167
Autres passifs	860	234
Total du passif	39 711	10 058
Total des capitaux propres	1 308	1 435
Total du passif et des capitaux propres	41 019 \$	11 493 \$

30 juin 2022 par rapport au 31 décembre 2021

Le total de l'actif a augmenté de 29,5 G\$ au cours de la période pour s'établir à 41,0 G\$. L'augmentation du total de l'actif comprend un montant de 28,8 G\$ lié à l'acquisition d'American National, ainsi que d'autres transactions conclues au sein de nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite et des primes liées aux transferts découlant de nos contrats de réassurance existants.

La trésorerie a augmenté de 1,7 G\$ au cours de la période, principalement en raison de l'acquisition d'American National, qui a fourni un apport en trésorerie de 1,6 G\$ au 30 juin 2022.

Les placements ont augmenté de 22,1 G\$ au cours du semestre, principalement en raison des actifs de 23,5 G\$ liés à l'acquisition d'American National, ainsi que des actifs liés aux nouvelles affaires souscrites au sein de nos secteurs Transfert du risque lié aux régimes de retraite et Réassurance, facteurs partiellement contrebalancés par les fluctuations négatives de l'évaluation à la valeur de marché des placements évalués à la juste valeur.

Les coûts d'acquisition différés ont augmenté de 335 M\$ en raison des commissions et des coûts de cession en réassurance liés aux activités de transfert dans le cadre de nos transactions de réassurance, ainsi que des nouvelles affaires souscrites de 96 M\$ comptabilisées par American National pour la période allant du 25 mai 2022 au 30 juin 2022. Les coûts directement liés à la souscription de nouveaux contrats avec les titulaires de polices ont été inscrits à l'actif à titre de coûts d'acquisition différés dans la mesure où ils sont recouvrables à même la marge brute. Les coûts d'acquisition différés sont amortis sur la durée des polices proportionnellement à la marge brute estimative.

Les placements mis en équivalence ont augmenté de 1,4 G\$ au cours de la période, ce qui comprend un montant de 894 M\$ lié aux participations dans des entreprises associées au sein de notre filiale American National, ainsi qu'à notre participation dans AEL Holdings et à notre quote-part du bénéfice net d'AEL Holdings pour la période.

Les actifs d'impôt différé ont augmenté de 449 M\$ au cours de la période, en raison notamment du montant de 455 M\$ découlant de la juste valeur des actifs d'American National à la suite de l'acquisition, et ont été partiellement contrebalancés par le bénéfice positif généré par nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite.

Les autres actifs ont augmenté de 428 M\$ au cours de la période, principalement en raison des immobilisations corporelles, des prestations de retraite payées d'avance et des immobilisations incorporelles liées à American National. L'augmentation des produits tirés des placements à recevoir et des actifs au titre des cessions en réassurance, et l'ajout des primes dues, des immeubles de placement, des actifs des comptes distincts et du goodwill découlent également des apports provenant de l'acquisition d'American National.

Les prestations futures et les soldes de comptes des titulaires ont augmenté de 19,9 G\$ au cours de la période, ce qui comprend un montant de 19,0 G\$ lié aux titulaires de polices d'American National, ainsi qu'un montant de 1,3 G\$ lié aux nouvelles affaires souscrites au sein de nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite et de réassurance au cours de la période, facteurs partiellement contrebalancés par les règlements et l'incidence négative de l'évaluation à la valeur de marché sur la juste valeur des réserves au sein de nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite.

Les emprunts généraux et les emprunts de filiales ont augmenté de 2,6 G\$ au cours de la période, principalement en raison du montant de 1,5 G\$ ayant servi au financement de l'acquisition d'American National, ainsi que des emprunts généraux garantis à court terme de 1,0 G\$ et des prélèvements additionnels sur la facilité de crédit renouvelable de 364 jours de la société aux fins de l'entreposage temporaire d'occasions de placement intéressantes qui seront transférées dans nos portefeuilles de placements en assurance à court terme. Les emprunts sur la facilité sont garantis par les placements sous-jacents liés aux prélèvements sur la facilité de crédit.

La société a émis des actions privilégiées d'un montant de 2,5 G\$ à l'intention de Brookfield au cours de la période. Les actions privilégiées sont traitées comme un passif aux fins comptables, car elles sont rachetables au gré de Brookfield au bout de sept ans.

Les capitaux propres ajustés ont augmenté de 2,5 G\$ pour s'établir à 3,8 G\$, en raison des émissions d'actions de catégorie C et d'actions privilégiées à l'intention de Brookfield au cours de la période, qui ont servi à financer une partie de l'acquisition d'American National.

EXAMEN SECTORIEL

Les activités de la société sont structurées en trois secteurs opérationnels : Assurance directe, Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite.

Nous mesurons notre performance opérationnelle principalement au moyen du BED, qui permet d'évaluer notre capacité à acquérir des actifs d'assurance nets avec une marge positive, et à investir ces actifs de façon à gagner un rendement supérieur au coût des passifs liés aux titulaires de polices.

Assurance directe

Le tableau qui suit présente le BED de notre secteur Assurance directe pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021.

EN M\$ US	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
BED	44 \$	— \$	44 \$	— \$

Comparaison des trimestres et des semestres clos les 30 juin 2022 et 2021

Le BED lié à nos activités d'assurance directe représente l'apport d'American National pour la période allant du 25 mai 2022 au 30 juin 2022. Pour la période, le BED comprend l'apport positif de nos activités de souscription directe de rentes et de nos activités d'assurance vie, qui ont enregistré une tendance à la baisse favorable au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance vie en 2022. L'apport positif de ces lignes d'assurance directe a été partiellement contrebalancé par l'apport négatif de nos activités d'assurance IARD, qui ont enregistré des pertes découlant des catastrophes plus élevées que la moyenne à la suite des tempêtes violentes en juin 2022. Le BED lié à nos activités d'assurance directe comprend également les coûts indirects généraux connexes ainsi que les coûts de financement liés à des emprunts à terme de 1,0 G\$ et à des obligations de sociétés à long terme de 500 M\$ au sein du secteur.

Réassurance

Le tableau qui suit présente le BED de notre secteur Réassurance pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021.

EN M\$ US	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
BED	6 \$	— \$	10 \$	— \$

Comparaison des trimestres et des semestres clos les 30 juin 2022 et 2021

Les sociétés en exploitation du secteur Réassurance de la société ont commencé leurs activités en 2021 et ont conclu leurs deux premières transactions importantes de réassurance en bloc au cours des quatre derniers mois de 2021. La société a reçu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture des transactions et, à ce jour, nous avons réinvesti une tranche de plus de 5 G\$ des actifs, ce qui a augmenté activement le rendement net de nos placements par rapport au coût de nos fonds.

Transfert du risque lié aux régimes de retraite

Le tableau qui suit présente le BED de notre secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021.

EN M\$ US	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
BED	5 \$	(1) \$	6 \$	(3) \$

Comparaison des trimestres clos les 30 juin 2022 et 2021

Au cours de la période, la société a conclu sept contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite (30 juin 2021 – sept), ce qui représente des primes de 1,0 G\$ (30 juin 2021 – 50 M\$). L'augmentation du BED par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent est attribuable au réinvestissement des actifs dans des placements à rendement plus élevé, ce qui a donné lieu à une hausse du bénéfice lié à l'écart de placement par rapport au trimestre précédent, ainsi qu'aux avantages liés à l'efficacité découlant de l'expansion de nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite.

Comparaison des semestres clos les 30 juin 2022 et 2021

Au cours de la période, la société a conclu 14 contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite (30 juin 2021 – 8), ce qui représente des primes de 1,2 G\$. L'augmentation du BED par rapport à la période précédente est attribuable au réinvestissement des actifs dans des placements à rendement plus élevé, ce qui a donné lieu à une hausse du bénéfice lié à l'écart de placement par rapport au trimestre précédent, ainsi qu'aux avantages liés à l'efficacité découlant de l'expansion de nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite.

Situation de trésorerie et sources de financement

SOURCES DE FINANCEMENT

Nous nous efforçons de maintenir suffisamment de liquidités en tout temps pour être en mesure de saisir les occasions intéressantes lorsqu'elles se présentent, de mieux composer avec toute dégradation inattendue de la conjoncture au sein de nos filiales en exploitation et de maintenir les paiements aux titulaires de polices, en plus de maintenir les distributions à nos actionnaires. Nos liquidités proviennent principalement des flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et de l'accès à la facilité de crédit consentie par un tiers de la société, à notre facilité de crédit et à l'engagement en capitaux propres de Brookfield. Nous gérons de façon proactive notre situation de trésorerie afin de répondre à nos besoins en liquidités tout en cherchant à réduire au minimum l'incidence défavorable sur le rendement des placements. Nous cherchons à structurer la propriété de nos actifs de manière à accroître notre capacité de les monétiser et ainsi obtenir des liquidités supplémentaires, au besoin. Le tableau suivant présente les éléments qui constituaient nos liquidités générales pour les périodes indiquées.

AU 30 JUIN 2022 ET AU 31 DÉCEMBRE 2021

EN M\$ US

	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 \$	70 \$
Actifs financiers généraux	468	243
Facilités de crédit non utilisées	778	313
Total des liquidités générales¹	1 290 \$	626 \$

1. Se reporter à la rubrique « Mesures de la performance utilisées par la direction ».

À la date du présent rapport de gestion, nos liquidités étaient suffisantes pour répondre à nos besoins actuels et pour un avenir prévisible. Dans le cadre de la scission, Brookfield a fourni à la société un engagement en capitaux propres d'un montant de 2,0 G\$ afin de financer la croissance future, sur lequel la société peut prélever des montants à l'occasion. La société pourrait appeler des fonds au titre de l'engagement en capitaux propres en contrepartie de l'émission d'actions de catégorie C ou d'actions privilégiées de rang inférieur. De plus, dans le cadre de la scission, nous avons conclu une convention de crédit avec Brookfield à titre de prêteur, qui prévoit une facilité de crédit renouvelable de trois ans de 400 M\$, en plus de notre facilité de crédit renouvelable de 500 M\$ auprès d'une banque externe. Nous utilisons les liquidités que procurent nos facilités de crédit pour les besoins du fonds de roulement, et nous pourrions utiliser le produit de l'engagement en capital pour financer les investissements de croissance et les acquisitions. Le choix par la société d'une de ces sources de financement dans une situation donnée sera fait en fonction de l'optimisation des besoins et des occasions se présentant à ce moment. À la date du présent rapport de gestion, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de Brookfield.

Aujourd'hui, nous disposons de liquidités importantes au sein de nos portefeuilles d'assurance, ce qui nous donne la souplesse nécessaire pour investir dans un contexte de hausse des taux et pour saisir des occasions de placement intéressantes. Les liquidités au sein de nos filiales en exploitation peuvent être restreintes de temps à autre en raison de contraintes réglementaires. Au 30 juin 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société se composaient de ressources en trésorerie non soumises à restrictions de 44 M\$ pouvant être investies afin de financer les activités du siège social, au besoin.

AU 30 JUIN 2022 ET AU 31 DÉCEMBRE 2021

EN M\$ US

	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 084 \$	393 \$
Actifs financiers liquides	20 603	6 813
Facilités de crédit non utilisées	778	313
Total des liquidités¹	23 465 \$	7 519 \$

1. Se reporter à la rubrique « Mesures de la performance utilisées par la direction ».

Comparaison des semestres clos les 30 juin 2022 et 2021

Le tableau suivant présente un sommaire des flux de trésorerie et des soldes de trésorerie de clôture pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021.

POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN

EN M\$ US

	2022	2021
Activités d'exploitation	281 \$	30 \$
Activités d'investissement	(3 842)	(388)
Activités de financement	5 253	1 173
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	393	35
Variation nette au cours de la période	1 692	815
Incidence du change sur les soldes de trésorerie détenus en monnaies étrangères	(1)	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	2 084 \$	851 \$

Activités d'exploitation

Pour le semestre clos le 30 juin 2022, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont chiffrés à 281 M\$, comparativement à 30 M\$ pour la période correspondante de 2021. L'augmentation des flux de trésorerie générés est principalement attribuable aux primes souscrites en raison des nouvelles transactions de transfert liées aux activités de réassurance et de transfert du risque lié aux régimes de retraite, ainsi qu'aux profits réalisés sur les couvertures générales de 108 M\$.

Activités d'investissement

Pour le semestre clos le 30 juin 2022, nous avons investi 9,9 G\$ dans de nouveaux placements, y compris un montant de 4,1 G\$ lié à l'acquisition d'une participation de 100 % dans American National, déduction faite de la trésorerie acquise, ainsi qu'un montant de 5,8 G\$ dans de nouveaux placements au sein des portefeuilles de placements de nos filiales d'assurance en exploitation, lesquels ont été principalement financés par la vente de titres liquides, à mesure que nous réinvestissons dans des stratégies à rendement plus élevé. Les achats et les ventes ont donné lieu à des sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement de 3,8 G\$, comparativement à 388 M\$ au cours de la période correspondante de 2021, en raison de la hausse des volumes découlant des nouvelles activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite et d'assurance directe au cours de la période et du réinvestissement des actifs reçus à l'égard de contrats conclus au cours du second semestre de 2021.

Activités de financement

Pour le semestre clos le 30 juin 2022, nous avons généré des flux de trésorerie provenant des activités de financement de 5,3 G\$, comparativement à 1,2 G\$ pour la période correspondante de 2021. Les flux de trésorerie générés au cours de la période considérée ont principalement trait à l'émission d'actions privilégiées d'un montant de 2,5 G\$ et d'actions de catégorie C d'un montant de 450 M\$ à l'intention de Brookfield, au montant de 1,5 G\$ ayant servi au financement de l'acquisition d'American National, ainsi qu'aux emprunts additionnels visant à financer des placements généraux temporaires qui seront transférés à nos entités d'assurance à court terme.

Instruments financiers

Dans la mesure où nous croyons que cela s'avère intéressant sur le plan économique, notre stratégie consiste à couvrir une partie de nos placements en titres de capitaux propres ou de nos flux de trésorerie exposés au risque de change dans le cadre des activités de la société. Les principes clés suivants constituent le fondement de notre stratégie de couverture du risque de change :

- Nous tirons parti de toute couverture naturelle qu'il pourrait y avoir au sein de nos activités.
- Dans la mesure du possible, nous finançons nos activités par des emprunts en monnaie locale.
- Nous pouvons recourir à des contrats dérivés dans la mesure où les couvertures naturelles ne sont pas suffisantes.

Au 30 juin 2022, nos capitaux propres ordinaires se chiffraient à 1,3 G\$ et nos capitaux propres ajustés, à 3,8 G\$. Les capitaux propres et les capitaux propres ajustés comprennent une tranche d'environ 258 M\$ investie en dollars canadiens. Tous les écarts de change cumulés comptabilisés pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021 sont liés aux fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Au 30 juin 2022, nous avons des contrats de change à terme d'un montant notionnel de 1,9 G\$ (31 décembre 2021 – 846 M\$) en place pour couvrir l'exposition au risque de change.

Se reporter à la note 4, « Instruments financiers », des états financiers intermédiaires pour de plus amples renseignements.

Futures obligations et exigences en matière de capital

Une filiale de la société a conclu des contrats d'engagement de prêt d'un montant maximal de 489 M\$, à l'exclusion de l'impôt et des autres charges d'exploitation (31 décembre 2021 – 463 M\$). Au 30 juin 2022, un montant de 119 M\$ avait été prêté (31 décembre 2021 – 81 M\$). Les montants ont été comptabilisés à titre de prêts et créances et d'obligations non notées. Se reporter à la note sur les engagements financiers dans les états financiers intermédiaires pour de plus amples renseignements.

Résultats d'exploitation de Brookfield

Un placement dans les actions échangeables de catégorie A de la société devrait être pratiquement équivalent, sur le plan de la fonctionnalité et sur le plan financier, à un placement dans Brookfield. Le tableau suivant présente un sommaire des résultats d'exploitation de Brookfield pour le premier trimestre de 2022.

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN EN M\$ US	Trimestres		Semestres	
	2022	2021	2022	2021
Produits	23 256 \$	18 286 \$	45 138 \$	34 696 \$
Bénéfice net	1 475	2 429	4 435	6 205

Chaque action échangeable de catégorie A a été structurée dans l'intention de fournir un rendement économique équivalant à celui de une action de catégorie A de Brookfield. Par conséquent, nous prévoyons que le cours de marché des actions échangeables de catégorie A sera influencé par le cours de marché des actions de catégorie A de Brookfield, ainsi que par la performance des activités de Brookfield dans son ensemble. En plus d'examiner attentivement les informations fournies dans le présent rapport de gestion, vous devriez examiner attentivement les informations fournies par Brookfield dans ses documents d'information continue. Des exemplaires des documents d'information continue de Brookfield sont disponibles par voie électronique sur EDGAR, sur le site Web de la SEC, à l'adresse www.sec.gov, ou sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Lignes d'activité

Assurance directe

À la suite de la clôture de l'acquisition d'American National, American National est devenue la plateforme de notre troisième principale ligne d'activité, que nous appelons l'assurance directe, qui est axée sur la souscription directe de polices d'assurance vie, de rentes et d'assurance IARD.

Fondée en 1905 et ayant établi son siège social à Galveston, au Texas, American National offre une vaste gamme de produits et de services par l'intermédiaire de ses filiales, y compris des produits d'assurance vie, de rentes, d'assurance IARD, d'assurance maladie, d'assurance crédit et de retraite. Les sociétés American National exercent leurs activités dans la totalité des 50 États américains, dans le District de Columbia, et à Porto Rico.

Assurance vie

Assurance vie entière. Les produits d'assurance vie entière prévoient une prestation garantie au décès de l'assuré en échange du paiement périodique d'une prime fixe sur une période prédéterminée. Les paiements de primes peuvent être exigés pour toute la durée du contrat, jusqu'à l'atteinte d'un âge précis ou pendant un nombre d'années déterminé, et ils peuvent être effectués par tranches égales ou varier selon un calendrier préétabli. Certaines polices d'assurance vie entière sont assorties de participations des titulaires de polices. Les titulaires de polices peuvent recevoir des participations en trésorerie ou les réinvestir pour augmenter les prestations en cas de décès ou la valeur de rachat, ou pour réduire les primes requises afin de maintenir le contrat en vigueur.

Assurance vie temporaire. Les produits d'assurance vie temporaire versent une prestation garantie au décès de l'assuré pour une période déterminée en échange du paiement périodique d'une prime. Les périodes de couverture varient habituellement de un an à trente ans, mais ne durent jamais plus longtemps que la période au cours de laquelle les primes sont versées.

Assurance vie universelle. Les produits d'assurance vie universelle offrent une couverture par l'intermédiaire d'un contrat qui donne aux titulaires de polices une certaine souplesse en ce qui a trait aux paiements des primes et aux montants de la couverture. Les produits d'assurance vie universelle peuvent permettre au titulaire, dans certaines limites, d'augmenter ou de diminuer le montant de la couverture des prestations en cas de décès sur la durée du contrat et d'ajuster la fréquence et le montant des paiements de primes. Les produits d'assurance vie universelle sont sensibles aux taux d'intérêt, et nous déterminons les taux d'intérêt crédités au cours de la période contractuelle, sous réserve des taux minimums propres aux polices. Des intérêts sont crédités à l'égard d'un produit d'assurance vie universelle indexé sur actions à un taux de rendement fondé, en partie, sur les variations d'un indice, comme l'indice Standard & Poor's 500 (l'« indice S&P 500 »), sous réserve d'un taux minimum déterminé.

Assurance vie universelle à capital variable. Les produits d'assurance vie universelle à capital variable offrent une couverture d'assurance semblable à celle de l'assurance vie universelle, à l'exception du fait que le titulaire de police assume le risque de placement, car la valeur du solde du compte du titulaire varie en fonction des résultats au chapitre des placements relatifs aux titres que celui-ci a choisis et qui sont détenus dans un compte distinct.

Assurance créance en cas de décès. Les produits d'assurance créance en cas de décès sont vendus relativement à un emprunt ou à un autre compte de crédit. Les produits d'assurance créance en cas de décès sont conçus pour rembourser au prêteur le montant impayé sur l'emprunt ou le compte de crédit d'un emprunteur si celui-ci décède pendant la période de couverture.

Rentes

Rentes différées. Une rente différée est un produit d'accumulation d'actif. Les dépôts sont reçus à titre de rente différée à prime unique ou, dans le cas d'une rente différée à prime souple, en paiements échelonnés. Des intérêts sont crédités à l'égard des dépôts aux taux que nous établissons, sous réserve des taux minimums prévus par les polices. Pour certaines périodes limitées, habituellement de un an à dix ans, il y a une garantie que les taux d'intérêt ne changeront pas. Les rentes différées comportent habituellement des frais de rachat qui commencent à s'appliquer à l'émission et qui diminuent au fil du temps, et elles peuvent faire l'objet d'ajustements de la valeur de marché susceptibles d'accroître ou de réduire la valeur de rachat. Des intérêts sont crédités à l'égard d'une rente différée indexée sur actions à un taux de rendement fondé, en partie, sur les variations d'un indice, comme l'indice S&P 500, sous réserve d'un taux minimum déterminé.

Rentes immédiates à prime unique. La rente immédiate à prime unique s'acquière moyennant le paiement d'une prime unique et prévoit des paiements périodiques (habituellement mensuels ou annuels) au rentier pour une période déterminée, par exemple, pour le reste de la vie du rentier. Le remboursement du dépôt initial peut être garanti ou non, selon les modalités du contrat de rente.

Rentes à capital variable. Dans le cas d'une rente à capital variable, le titulaire assume le risque de placement, car la valeur du solde de son compte varie en fonction des résultats au chapitre des placements relatifs aux options de placement du compte distinct qu'il a choisies. Nos produits de rentes à capital variable ne comportent aucune garantie de retrait minimum.

Assurance incendie, accident et risques divers

Assurance des particuliers. L'assurance des particuliers comprend les polices d'assurance vendues à des personnes pour couvrir des risques liés à l'automobile et à l'habitation et d'autres risques similaires. L'assurance automobile couvre les risques précis associés au fait de posséder et de conduire une automobile. L'assurance des propriétaires occupants offre une couverture qui protège les biens du propriétaire assuré contre les risques de perte. Les autres assurances des particuliers offrent une couverture pour les biens tels que les bateaux, les motocyclettes et les véhicules récréatifs, ainsi qu'une couverture d'assurance responsabilité civile complémentaire et excédendaire.

Assurance des entreprises. L'assurance des entreprises est principalement axée sur l'offre de couverture d'assurance aux entreprises agricoles et aux petites et moyennes entreprises, y compris une couverture IARD adaptée aux fermes, aux ranchs et aux autres entreprises agricoles. L'assurance automobile des entreprises est habituellement émise parallèlement à la vente de nos polices offrant une couverture pour les fermes, les ranchs et les entreprises, et elle couvre les risques particuliers associés au fait de posséder et de conduire des véhicules automobiles. L'assurance des biens et de la responsabilité civile pour les propriétaires d'entreprise, l'assurance contre les accidents du travail et les autres assurances des entreprises, qui comprennent l'assurance responsabilité civile complémentaire et excédendaire ainsi que d'autres couvertures de la responsabilité civile, sont également offertes.

Marchés de l'assurance spécialisée. Les produits des marchés de l'assurance spécialisée comprennent l'assurance locataire, l'assurance hypothèque, l'assurance aviation, l'assurance privée contre les inondations et l'assurance crédit. L'assurance crédit offre une protection aux emprunteurs, de même qu'aux créanciers qui leur accordent du crédit, contre les dettes impayées résultant du décès, de l'invalidité, du chômage involontaire ou de la perte inopportune du bien affecté en garantie d'un emprunt personnel ou hypothécaire.

- *Assurance créances.* L'assurance créances offre une assurance contre la perte de biens personnels donnés en garantie, les dépenses pour recouvrer de tels biens ou les dommages à de tels biens (généralement des automobiles et des maisons) découlant d'un incendie, d'un cambriolage, d'une collision ou de la survenance d'autres sinistres qui pourraient soit porter atteinte aux intérêts d'un créancier, soit avoir une incidence défavorable sur la valeur du bien affecté en garantie. Le prêteur achète la couverture auprès de nous conformément aux modalités de l'obligation de crédit et la facture à l'emprunteur lorsque celui-ci néglige de fournir l'assurance requise.
- *La protection garantie de l'actif ou garantie d'écart.* La garantie d'écart assure l'excédent de l'encours de la dette sur les prestations d'assurance de première ligne en cas de perte totale ou de vol non résolu d'un bien affecté en garantie. La garantie d'écart peut être souscrite à l'égard de divers actifs qui sont affectés en garantie pour obtenir du crédit; cependant, elle est le plus souvent souscrite pour les automobiles.

Au 30 juin 2022, les prestations futures et les soldes de comptes des titulaires d'American National et ses filiales s'élevaient à 19,0 G\$.

Réassurance

Au sein de notre secteur Réassurance, nous nous concentrons principalement sur la réassurance des produits fondés sur les rentes, et nous chercherons principalement à transiger avec des assureurs directs et les autres réassureurs exerçant leurs activités en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest.

Les rentes sont des contrats d'assurance qui fournissent un flux de rentrées définies, généralement aux fins de la planification de la retraite. Les titulaires de polices déposent de l'argent auprès d'une société d'assurance en contrepartie de flux de trésorerie fixes, soit immédiatement, soit dans l'avenir. La réassurance est une entente en vertu de laquelle une société d'assurance, le réassureur, accepte d'indemniser une autre société d'assurance, la société cédante, pour la totalité ou une partie des risques d'assurance qui sont pris en charge par la société cédante. La réassurance sert à de multiples fins, notamment à : 1) transférer le risque d'assurance hors du bilan d'une société cédante, ce qui lui permet de gérer plus efficacement la capacité du bilan afin d'accroître le volume d'affaires qu'elle peut souscrire; 2) stabiliser les résultats d'exploitation d'une société cédante; 3) aider la société cédante à respecter les exigences réglementaires applicables; et 4) optimiser la solidité financière et la structure du capital globales de la société cédante.

La réassurance peut être structurée comme une transaction en bloc, en vertu de laquelle un réassureur prend en charge contractuellement des actifs et des passifs liés à un portefeuille d'affaires en vigueur, ou comme un accord de transfert continu, en vertu duquel un réassureur accepte contractuellement de prendre en charge des actifs et des passifs liés à des affaires futures.

Nous cherchons principalement à réassurer trois types de produits de rentes : les rentes à terme fixe, les rentes à capital fixe liées à un indice boursier et les rentes immédiates.

Rentes à terme fixe

Une rente à terme fixe est un type de contrat d'assurance qui prévoit un taux fixe de rendement des placements (souvent appelé taux crédité) pour une période donnée. Les rentes à taux fixe révisable sont assorties d'un taux crédité habituellement garanti pour une période de un an, après quoi les assureurs peuvent, à leur gré, modifier le taux crédité, généralement pour le faire correspondre à un taux égal ou supérieur à un taux minimal garanti antérieurement.

Les assureurs gagnent des produits sur les contrats de rentes à terme fixe en générant un écart de placement net, qui repose sur l'écart entre les produits gagnés sur les placements finançant les passifs et le taux crédité dû aux clients.

Rentes à capital fixe liées à un indice boursier

Une rente à capital fixe liée à un indice boursier est un contrat d'assurance en vertu duquel le titulaire de police effectue au moins un dépôt de primes qui génère des intérêts à un taux crédité fondé sur un indice boursier spécifié. Les titulaires de polices ont droit à des paiements forfaitaires ou récurrents pour une période déterminée. Les rentes à capital fixe liées à un indice boursier permettent aux titulaires de polices de gagner des intérêts sans courir un risque important de baisse du solde de leur capital. Un indice boursier suit le rendement d'un groupe spécifique d'actions ou d'autres actifs représentant un segment particulier du marché, ou dans certains cas, un marché entier. Le taux crédité lié à un marché boursier d'un titulaire de police est fondé sur la variation de l'indice boursier pertinent, sous réserve d'un plafond prédéfini (un taux maximal pouvant être crédité), d'un écart (un taux crédité déterminé en déduisant un taux spécifique du rendement de l'indice) et/ou d'un taux de participation (un taux crédité égal à un pourcentage du rendement de l'indice).

Les assureurs gagnent des produits sur les contrats de rentes à capital fixe liées à un indice boursier en fonction d'un écart de placement net, qui correspond à la différence entre les produits générés par les placements finançant les passifs et les intérêts crédités aux titulaires de polices.

Rentes immédiates

Une rente immédiate est un produit d'assurance générant un revenu. En échange d'une prime forfaitaire, le titulaire de contrat reçoit une série de paiements de revenu garanti pour la durée d'une vie, la durée de deux vies ou une période déterminée.

Les assureurs gagnent des produits sur les contrats de rentes immédiates en fonction d'un écart de placement net, qui correspond à la différence entre les produits générés par les placements finançant les passifs et les intérêts crédités aux titulaires de polices.

Nous exerçons nos activités de réassurance par l'entremise de sociétés en exploitation détentrices de permis, soit North End Re (Cayman) SPC (« NER SPC ») et North End Re Ltd. (« NER Ltd. »). À la date du présent rapport de gestion, nos filiales avaient conclu des ententes de réassurance et des accords de rétrocession avec deux tiers en vue de réassurer un bloc de rentes aux États-Unis et de rentes à capital fixe indexées. Au 30 juin 2022, les prestations futures de NER SPC et de NER Ltd. se chiffraient à 4,8 G\$ et à 1,6 G\$, respectivement.

Transfert du risque lié aux régimes de retraite

Le transfert du risque lié aux régimes de retraite correspond au transfert, par une entreprise agissant comme promoteur, des risques (ou de certains des risques) associés au fait d'être promoteur et administrateur d'un régime de retraite, en particulier le risque de placement et le risque de longévité, ce dernier correspondant au risque d'une augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires du régime. Ces risques peuvent être transférés à un assureur comme nous dans le cadre d'une transaction de rentes collectives ou à un particulier au moyen d'un règlement sous forme de paiement forfaitaire. Le transfert du risque lié aux régimes de retraite au moyen d'une assurance passe habituellement par un contrat de rente collective à prime unique émis par un assureur, ce qui permet à l'entreprise qui est le promoteur du régime de retraite de sortir certains passifs relatifs aux régimes de retraite de son bilan.

Une transaction d'assurance aux fins du transfert du risque lié aux régimes de retraite peut être structurée comme une rente avec rachat des engagements ou une rente sans rachat des engagements. Dans le cadre d'une rente avec rachat des engagements, un assureur direct conclut un contrat de rente collective avec le promoteur du régime et assume l'obligation de financer, d'administrer et de verser les prestations couvertes par le contrat directement aux participants du régime de retraite couverts par le contrat. Dans le cadre d'une rente sans rachat des engagements, l'assureur conclut un contrat de rente collective avec le promoteur du régime et a l'obligation de financer et de verser les prestations couvertes par le contrat à la caisse du régime de retraite, le promoteur du régime conservant l'obligation d'administrer et de verser les prestations de retraite aux participants du régime. Dans les deux cas, l'assureur assume le risque de placement et le risque de longévité.

Les assureurs gagnent des produits sur les rentes collectives avec et sans rachat des engagements en générant un écart de placement net, qui est fondé sur l'écart entre les produits gagnés sur les placements finançant le contrat de rente et le coût des obligations au titre des régimes de retraite assumées.

Aujourd'hui, nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite sont exercées par l'intermédiaire de la Compagnie de Rentes Brookfield, une société d'assurance vie directe domiciliée au Canada, détenant un permis et réglementée, qui offre des solutions de transfert du risque lié aux régimes de retraite à des organisations partout au Canada. La Compagnie de Rentes Brookfield est dirigée par une équipe d'experts dans les domaines des rentes collectives, des régimes de retraite, de l'assurance et des placements.

La Compagnie de Rentes Brookfield a été constituée en société par actions en août 2016 et a souscrit sa première police de rentes collectives au premier trimestre de 2017. Au 30 juin 2022, les prestations futures de la Compagnie de Rentes Brookfield se chiffraient à 2,8 G\$ (31 décembre 2021 – 2,2 G\$).

Tendances du secteur et facteurs ayant une incidence sur notre performance

En tant qu'entreprise de services financiers offrant des solutions fondées sur le capital au secteur de l'assurance, nous subissons l'influence de nombreux facteurs, y compris la conjoncture économique et les conditions des marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Les fluctuations des prix sur les marchés des actions, du crédit, des marchandises et des devises, de même que les taux d'intérêt, qui peuvent être volatils et variés d'une région à l'autre, peuvent avoir une incidence importante sur la performance de notre entreprise. Nous surveillons également des facteurs comme les dépenses des consommateurs, les investissements des entreprises, la volatilité des marchés financiers, les taux d'intérêt, le chômage et le risque d'inflation ou de déflation, qui influent sur le contexte commercial et économique et, par conséquent, sur la demande pour les types de produits financiers et d'assurance offerts par notre entreprise. Nous sommes d'avis que les tendances actuelles suivantes présentent de grandes occasions de croissance de nos activités.

- **La faiblesse des taux d'intérêt confère une longueur d'avance aux entreprises qui ont accès à des placements à rendement plus élevé.** Les assureurs investissent principalement dans des produits à revenu fixe, et la faiblesse des rendements exerce une pression sur la rentabilité, ce qui crée des occasions d'enregistrer un rendement supérieur pour ceux qui ont des capacités de gestion de placements alternatifs à rendement plus élevé. Grâce à notre relation avec Brookfield, nous avons accès à un portefeuille diversifié de bons produits de placement alternatifs à rendement plus élevé.
- **De nombreux assureurs cherchent des moyens de se tourner vers des produits d'assurance qui reposent moins sur les actifs.** Compte tenu de la nature capitalistique des obligations liées à l'assurance vie et aux rentes, de nombreuses sociétés d'assurance diversifiées cherchent à réduire leur exposition aux produits d'assurance vie et de rentes, y compris au moyen de la réassurance, afin de libérer du capital qu'elles peuvent investir pour financer des produits et des secteurs d'activité qui reposent moins sur les actifs.

- **Les récentes conditions du marché exposent les sociétés sous-capitalisées.** Certains souscripteurs de produits de rentes font face à des coûts de couverture plus élevés dans un contexte de volatilité des marchés, et les modifications apportées aux normes réglementaires accroissent la transparence des évaluations des obligations compte tenu de la faiblesse actuelle des taux. Un tel contexte a nécessité la mobilisation ou la libération de capitaux, et le marché de la réassurance offre aux souscripteurs de produits de rentes l'occasion de le faire. Nous avons accès à des capitaux et sommes en mesure de fournir un soutien en capital à ces sociétés.
- **Les évaluations des marchés publics se sont resserrées tandis que les besoins en capitaux ont augmenté.** Les assureurs doivent composer avec des creux cycliques et, compte tenu du contexte actuel du marché, ils cherchent à établir des partenariats avec des organisations comme la nôtre qui peuvent fournir des solutions pour répondre à leurs besoins en capitaux.

Risque de marché

Nos états de la situation financière dans nos états financiers intermédiaires comprennent des montants importants d'actifs et de passifs dont la juste valeur est exposée au risque de marché. Nos risques de marché importants ont principalement trait aux taux d'intérêt, aux taux de change et au crédit. La juste valeur de nos portefeuilles de placements demeure assujettie à une volatilité considérable. Les paragraphes qui suivent traitent des risques de marché importants liés à nos activités.

Risque de change

Les obligations de la société en vertu de ses contrats d'assurance sont libellées en dollars canadiens et en dollars américains, mais une partie des actifs qui couvrent ces passifs est libellée en monnaies autres que le dollar canadien et le dollar américain. Nous gérons le risque de change au moyen de contrats de change à terme. Notre politique de placement établit les limites d'exposition au risque de change et les types de dérivés autorisés aux fins de couverture.

Notre actif net est assujéti à la conversion des états financiers en dollars américains. L'incidence de la variation des taux de change sur la conversion de nos états financiers est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt demeurent actuellement à des niveaux relativement faibles dans de nombreux territoires où nous exerçons nos activités. Ces taux pourraient demeurer relativement faibles, mais ils pourraient remonter de façon importante, graduellement ou abruptement. Une remontée rapide ou imprévue des taux d'intérêt pourrait entraîner des perturbations sur les marchés, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur notre performance financière. L'augmentation des taux d'intérêt ferait aussi augmenter le montant de trésorerie nécessaire pour honorer nos obligations, ce qui pèserait sur notre bénéfice.

La société gère le risque de taux d'intérêt au moyen de son cadre de gestion des actifs et des passifs selon lequel les durées effectives et les durées des taux clés du portefeuille de placements sont étroitement liées à celles des réserves d'assurance. Conformément au cadre de gestion des actifs et des passifs, nous utilisons des dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme normalisés, afin de réduire le risque de marché. Dans le cas des activités de rentes, dont l'échéancier et le montant des obligations au titre des paiements de prestations peuvent être facilement déterminés, l'appariement des flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs est efficacement contrôlé par l'intermédiaire de ce processus exhaustif de gestion des durées.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte lié aux montants dus par des contreparties et survient chaque fois que des fonds sont consentis, engagés, dus ou investis dans le cadre d'ententes contractuelles réelles ou implicites, y compris des ententes de réassurance. La société est principalement exposée au risque de crédit par l'intermédiaire de ses placements dans des titres de créance.

Nous gérons notre exposition au risque de crédit en établissant des limites de concentration relatives aux contreparties, aux notations et aux catégories d'actifs. Afin de réduire davantage le risque de crédit, la société assure un suivi régulier de la situation financière des contreparties. Ces exigences sont décrites dans notre politique de placement.

Risque d'assurance

La société formule des hypothèses et procède à des estimations lorsqu'elle évalue les risques liés à la réassurance et à l'assurance, et des écarts importants, particulièrement en ce qui a trait à la longévité et au comportement des titulaires de polices, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation, nos liquidités et nos flux de trésorerie. Toutes les modalités des transactions seront probablement déterminées par des facteurs qualitatifs et quantitatifs, y compris nos estimations. Si nous réassurons un bloc d'affaires, rien ne garantit que la transaction donnera les résultats prévus au moment de l'acquisition du bloc. Ces transactions nous exposent au risque que les résultats réels diffèrent de façon significative de ces estimations.

Nous gérons le risque d'assurance en choisissant d'acheter ou non de la réassurance pour certains montants de risque pris en charge au sein de notre entreprise de transfert du risque lié aux régimes de retraite, et nous pourrions également envisager de réassurer davantage certains montants de risque que nous prenons en charge en vertu de nos ententes de réassurance.

Risque juridique

Dans l'avenir, nous pourrions être partie à diverses poursuites judiciaires qui surviennent régulièrement dans le cours normal des activités, y compris des poursuites judiciaires visant à établir une responsabilité directement par l'intermédiaire de contrats d'assurance ou indirectement par l'intermédiaire de contrats de réassurance émis par nos filiales. Les demandeurs réclament parfois des dommages-intérêts exemplaires ou punitifs. Nous ne croyons pas que les coûts liés à de tels litiges normaux et réguliers auront une incidence significative sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. De temps à autre, nous sommes partie à d'autres types de poursuites judiciaires, dont certaines font valoir ou pourraient faire valoir des réclamations ou chercher à imposer des amendes et des pénalités. Nous sommes d'avis que toute obligation pouvant découler d'autres poursuites judiciaires en cours n'aura pas de répercussions significatives sur nos états financiers intermédiaires.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte en raison de processus, de personnes ou de systèmes internes inadéquats ou ayant failli, ou en raison d'événements externes. Les processus de contrôle interne de la société sont appuyés par le maintien d'un registre des risques et d'un examen indépendant de l'audit interne. Le risque de fraude est géré au moyen d'un certain nombre de processus, notamment la vérification des antécédents du personnel embauché, la confirmation annuelle du code de déontologie, une formation en matière de lutte contre la corruption et la séparation des tâches.

Nous avons conclu d'importantes ententes d'impartition relativement à l'administration des régimes de retraite et à d'autres fonctions. Ces ententes sont assujetties à des ententes avec les niveaux de service officiels, sont exécutées dans les limites d'approbation convenues et font l'objet d'un examen régulier par la haute direction. Les ententes d'impartition significatives sont approuvées et surveillées par le conseil d'administration.

Des plans de reprise après sinistre et de continuité des activités ont également été établis afin de gérer la capacité de la société à exercer ses activités dans des conditions défavorables.

Répercussions de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié l'épidémie de COVID-19 de pandémie. Jusqu'à présent, la conduite des affaires dans de nombreux territoires et la circulation mondiale des personnes et de certains biens ont fait l'objet de restrictions. Nous continuons de suivre de près l'évolution de la situation compte tenu du contexte économique. Les répercussions à plus long terme de la COVID-19 dépendront des conditions futures, lesquelles sont hautement incertaines et difficiles à prévoir puisque la situation évolue constamment. L'ampleur de ces répercussions peut varier en fonction d'un certain nombre de scénarios, que nous continuons à surveiller et à prendre en compte dans notre prise de décision, tout en continuant d'évaluer les effets à moyen et à long terme. Dans les cas où la COVID-19 est spécifiquement rattachée à nos activités, plus particulièrement pour évaluer nos passifs d'assurance et de réassurance, nous avons tenu compte des décès signalés, mais n'avons apporté aucune modification à nos hypothèses relatives à la longévité, car il est encore trop tôt pour quantifier les éventuelles répercussions à long terme de la COVID-19 sur la longévité.

Méthode comptable et estimations critiques

La préparation des états financiers intermédiaires exige que la direction formule des jugements, estimations et hypothèses critiques qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers intermédiaires ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges, qu'il n'est pas facile d'établir à partir d'autres sources, au cours de la période de présentation de l'information financière. Ces estimations et hypothèses connexes sont fondées sur des données historiques et sur d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont revues périodiquement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que cette période ou dans l'exercice de révision et les périodes futures si la révision touche à la fois l'exercice considéré et les périodes futures.

Les jugements critiques formulés par la direction et utilisés dans la préparation des présents états financiers intermédiaires sont résumés ci-dessous.

i) Prestations futures

Classement des contrats

Les contrats en vertu desquels la société accepte un risque d'assurance significatif d'un titulaire de police sont classés à titre de contrats d'assurance conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »), dans les états consolidés résumés cumulés de la situation financière. On considère qu'un contrat comporte un risque d'assurance significatif si, et seulement si, un événement assuré peut obliger un assureur à faire des paiements complémentaires significatifs dans n'importe quel scénario, à l'exclusion des scénarios qui manquent de substance commerciale au début du contrat. Les contrats en vertu desquels la société n'accepte pas un risque d'assurance significatif sont classés soit comme des contrats d'investissement, soit comme des contrats de service, et ils sont comptabilisés conformément à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ou à IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, respectivement. Une fois qu'un contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance pour le reste de sa durée, même si le risque d'assurance diminue considérablement au cours de l'exercice, à moins que l'ensemble des droits et obligations ne soient éteints ou qu'ils n'expirent. Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance si le risque d'assurance devient significatif par la suite.

Évaluation

Conformément à IFRS 4, la société a appliqué les pratiques comptables existantes relatives aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation, modifiées comme il se doit pour qu'elles soient conformes au cadre des normes IFRS et aux normes applicables.

Les prestations futures à long terme sont calculées de façon distincte pour chaque type de produit, en fonction soit des exigences réglementaires locales, soit des PCGR locaux existants (à la date de transition aux normes IFRS ou à la date d'acquisition de l'entité, selon la plus tardive), et des principes actuariels conformes à ceux appliqués dans chaque marché local.

Les prestations futures sont déterminées par la Compagnie de Rentes Brookfield à l'aide de la méthode canadienne axée sur le bilan (la « MCAB »), conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires (l'« ICA ») et conformément à IFRS 4.

Les prestations futures représentent le montant requis pour le paiement des prestations futures et des frais administratifs liés aux polices en vigueur de la Compagnie de Rentes Brookfield. Les prestations futures sont présentées au montant brut des actifs au titre des cessions en réassurance dans les états consolidés résumés cumulés de la situation financière. L'actuaire désigné de la Compagnie de Rentes Brookfield est chargé de déterminer le montant des prestations futures conformément aux normes établies par l'ICA. La MCAB est utilisée pour déterminer les prestations futures et tient compte des hypothèses les plus probables à l'égard de la longévité, des rendements futurs des placements, des frais d'administration, des marges pour écarts défavorables et de l'inflation. Les marges pour écarts défavorables sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future dans les hypothèses les plus probables et donnent une assurance raisonnable que les prestations futures couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

La Compagnie de Rentes Brookfield a désigné les actifs investis couvrant les prestations futures comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ou comme des prêts et créances. Puisque la valeur des prestations futures est déterminée en fonction des actifs couvrant ces réserves, les variations des prestations futures compensent une importante partie des variations de la juste valeur de ces actifs à la juste valeur par le biais du résultat net comptabilisées en résultat net.

Les prestations futures sont déterminées par NER Ltd. à l'aide de la méthode d'établissement des réserves prévue par les PCGR des États-Unis, comme le permet IFRS 4. Les prestations futures sont comptabilisées en fonction des montants accumulés par le titulaire de contrat, sans réduction pour tenir compte d'éventuels frais de rachat ou de retrait. Ces montants sont équivalents au solde accumulé au bénéfice des titulaires de polices à la date de clôture (communément appelé la valeur du compte), y compris les dépôts nets accumulés par les titulaires de polices majorés d'un taux crédité garanti, moins les décès et les retraits des titulaires de polices. Les prestations futures sont également évaluées au moyen de méthodes d'évaluation actuarielle reconnues en fonction d'hypothèses liées aux taux de mortalité, de retrait, de rachat et de dépôt, qui sont établies lorsque les polices sont prises en charge.

Les prestations futures sont déterminées par NER SPC à l'aide de la méthode d'établissement des réserves prévue par les PCGR des États-Unis, conformément à IFRS 4. Les prestations futures pour les contrats de rente à capital fixe liée à un indice boursier (avec dérivés incorporés) sont comptabilisées à la juste valeur, et une marge explicite est ajoutée aux hypothèses portant sur les taux de mortalité, les taux de déchéance et les retraits partiels. Le contrat hôte et le dérivé incorporé sont séparés. Les flux de trésorerie liés aux dérivés incorporés tiennent compte d'une marge pour risque et sont actualisés au moyen d'un taux qui reflète notre propre notation. Le contrat hôte est établi au moment de la passation du contrat à la valeur initiale moins la juste valeur initiale du dérivé incorporé et capitalisé sur la durée de la police. Le taux de capitalisation de la valeur du contrat hôte est mis à jour chaque trimestre afin que la valeur actualisée des flux de trésorerie garantis réels et attendus soit équivalente à la valeur initiale du contrat hôte.

Un passif additionnel est établi pour les prestations au titre de l'avenant portant sur le revenu viager, soit pour les retraits payés après que la valeur du compte aux termes du contrat est épuisée. Le passif s'accroît proportionnellement aux évaluations contractuelles en fonction du taux d'intérêt créditeur. La valeur actualisée de l'excédent prévu des prestations et des évaluations est projetée pour divers scénarios stochastiques de capitaux propres. La libération rétrospective se fait par l'entremise du remplacement des évaluations et des prestations stochastiques moyennes estimatives par les données réelles, par la révision des projections à l'égard des résultats futurs et par la résolution de la partie des évaluations requise.

Les principales hypothèses à l'égard des réserves reposent sur des données conformes aux normes de l'industrie ajustées pour tenir compte des résultats réels, au besoin. La société examine régulièrement les résultats réels et anticipés par rapport aux hypothèses utilisées pour établir les réserves futures au titre des prestations. En raison du nombre élevé d'hypothèses et d'estimations utilisées pour établir les réserves et de la nature à long terme des contrats de réassurance, le processus d'établissement des réserves, même s'il repose sur des pratiques actuarielles normales, est de par sa nature incertain.

Les prestations futures sont déterminées par American National à l'aide de la méthode d'établissement des réserves prévue par les PCGR des États-Unis, comme le permet IFRS 4. Le passif au titre des prestations futures pour les produits traditionnels a été calculé au moyen d'une méthode de calcul des provisions sur primes pures constantes en fonction des rendements estimatifs des placements, des retraits, de la mortalité et d'autres hypothèses qui étaient appropriées au moment de l'émission des polices. Les estimations sont fondées sur les résultats historiques ajustés pour tenir compte d'écarts défavorables possibles. Ces estimations sont réexaminées périodiquement et comparées aux résultats réels. Lorsqu'il est déterminé que les résultats futurs attendus diffèrent considérablement des hypothèses existantes, les estimations sont révisées pour tenir compte des enjeux actuels et futurs.

ii) Coûts d'acquisition différés et valeur des affaires acquises

Les coûts d'acquisition différés sont des coûts inscrits à l'actif découlant directement de l'acquisition de nouveaux contrats d'assurance ou de contrats renouvelés. Des coûts importants sont engagés pour l'acquisition de contrats d'assurance, de réassurance et de rentes, y compris les commissions et certaines charges de souscription, d'émission de polices et de traitement.

Les coûts d'acquisition différés liés aux activités de réassurance sont amortis sur la durée des polices proportionnellement aux bénéfices bruts estimatifs. Les coûts découlant directement de l'acquisition de contrats de réassurance sont inscrits à l'actif en tant que coûts d'acquisition différés dans la mesure où ils sont recouvrables à même les bénéfices bruts. Ces coûts se composent des commissions et des coûts d'émission de polices, ainsi que des avantages incitatifs à la vente crédités au solde des comptes des titulaires.

Les coûts d'acquisition différés liés aux produits d'assurance vie traditionnels, y compris les contrats à primes temporaires, et les produits d'assurance maladie sont amortis et portent intérêt sur la période prévue de paiement des primes des polices connexes, proportionnellement au ratio des produits annuels tirés des primes qui devraient être reçus sur la durée des polices. Les produits tirés des primes prévus sont estimés en fonction des mêmes hypothèses au chapitre de la mortalité, de la morbidité et des retraits que celles utilisées dans le calcul du passif au titre des prestations futures. Les coûts d'acquisition différés sont réduits par une provision pour inflation éventuelle des coûts de tenue des contrats et de règlement déterminée au moyen de l'application graduelle des variations de taux d'intérêt.

Les coûts d'acquisition différés liés aux contrats d'assurance vie universelle et aux contrats d'investissement sont amortis selon un pourcentage de la valeur actualisée des bénéfices bruts prévus découlant des rendements des placements, des résultats au chapitre de la mortalité et des frais de rachat. L'incidence de la réalisation de profits (pertes) latents sur les coûts d'acquisition différés est comptabilisée au poste Bénéfice net (perte nette) dans les états consolidés résumés cumulés de la situation financière à la date de clôture. Une variation des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence importante sur les coûts d'acquisition différés calculés à l'égard de ces contrats.

Les coûts d'acquisition différés liés aux activités d'assurance IARD sont amortis sur la période de couverture des polices connexes, en fonction des primes acquises.

Les coûts d'acquisition différés liés aux produits d'assurance vie entière avec participation sont amortis proportionnellement aux marges brutes estimatives. Les marges brutes estimatives correspondent aux primes, plus les produits tirés des placements, moins les prestations, moins les charges non incluses dans les coûts d'acquisition différés, moins la variation des réserves, moins les dividendes.

Dans le cas des contrats de courte durée et de longue durée, les coûts d'acquisition différés sont regroupés conformément à la façon dont les contrats d'assurance sont acquis et administrés et dont la rentabilité des contrats est évaluée, et la recouvrabilité des coûts d'acquisition différés est examinée en fonction de la rentabilité des contrats d'assurance sous-jacents. Des produits tirés des placements sont prévus dans le cadre de l'évaluation de la recouvrabilité des coûts d'acquisition différés pour les contrats de courte durée.

La valeur des affaires acquises correspond à la valeur des affaires en vigueur acquises et est assujettie à l'amortissement et aux intérêts.

Dans le cadre de l'acquisition de polices d'assurance ou de contrats d'investissement, une partie du prix d'achat est affectée au droit de recevoir les bénéfices bruts futurs découlant des flux de trésorerie et du bénéfice liés aux polices d'assurance et aux contrats d'investissement connexes. Cette immobilisation incorporelle est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs liés aux polices d'assurance et aux contrats d'investissement connexes acquis, laquelle est estimée selon une méthode actuarielle. La valeur actualisée estimative des flux de trésorerie futurs utilisée dans le calcul de la valeur des affaires acquises est fondée sur certaines hypothèses, notamment celles portant sur la mortalité, le maintien, les charges et les taux d'intérêt que la société estime être ceux d'un intervenant du marché. La société amortit la valeur des affaires acquises en fonction des tendances estimatives d'acquisition de primes.

Les prestations futures comprennent les montants liés à certains contrats ou à certains blocs d'affaires dont la valeur des affaires acquises est négative. Toute valeur des affaires acquises négative est amortie sur 30 ans selon la méthode linéaire.

iii) Réassurance acceptée

NER Ltd. prend en charge des contrats d'assurance dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée. De façon générale, NER Ltd. a le droit de compenser les montants à l'égard des contrats de réassurance, mais a choisi de présenter les montants bruts au titre des règlements de réassurance à payer à la société cédante et à recevoir de cette dernière.

Les actifs et les passifs pris en charge en vertu des ententes de coassurance modifiée sont présentés à leur valeur brute dans le bilan. En ce qui concerne les contrats d'assurance, la variation des réserves et des prestations prises en charge est présentée à titre de variation des réserves d'assurance dans les états du résultat net dans nos états financiers intermédiaires. Les primes prises en charge sont incluses dans le poste Primes des états du résultat net dans nos états financiers intermédiaires. Les charges hors de la valeur du compte, comme les commissions et les taxes d'accise fédérales sont incluses dans le poste Autres charges de réassurance dans les états du résultat net.

NER SPC prend en charge des contrats d'assurance dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée et d'ententes de coassurance. De façon générale, NER SPC a le droit de compenser les montants à l'égard des contrats de réassurance, mais a choisi de présenter les montants bruts au titre des règlements de réassurance à payer à la société cédante et à recevoir de cette dernière.

iv) Réassurance cédée

Dans le cours normal des activités, la Compagnie de Rentes Brookfield utilise la réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques. Dans l'éventualité où des réassureurs tiers ne peuvent respecter leurs obligations, la Compagnie de Rentes Brookfield demeure responsable auprès de ses titulaires de polices de la partie réassurée.

À chaque date de clôture, les actifs au titre des cessions en réassurance et les montants à recevoir au titre de la réassurance, le cas échéant, sont soumis à un test de dépréciation. S'il existe une indication objective que les actifs au titre des cessions en réassurance ou les montants à recevoir au titre de la réassurance ne sont pas recouvrables et que l'incidence de l'événement peut être évaluée de façon fiable, une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

La Compagnie de Rentes Brookfield a deux types d'ententes de réassurance.

Réassurance relative à la longévité

La Compagnie de Rentes Brookfield conclut des transactions de réassurance relative à la longévité avec des réassureurs tiers. Dans le cadre de ces ententes, la société s'engage à verser aux réassureurs des paiements établis selon un barème liés à une proportion des blocs définis de prestations aux titulaires de polices. En retour, les réassureurs remboursent à la Compagnie de Rentes Brookfield le coût réel de leur quote-part des charges au titre des prestations à l'égard de ces blocs. Le règlement des paiements établis et réels entre la Compagnie de Rentes Brookfield et les réassureurs est effectué sur une base nette. L'écart entre les paiements établis et les paiements réels au titre des services passés est comptabilisé dans les prestations cédées dans les états du résultat net dans nos états financiers intermédiaires, dans la même période que celle au cours de laquelle le sinistre connexe survient. Tout montant au titre des services passés non réglé par le réassureur est comptabilisé comme un montant à recevoir ou à payer au titre de la réassurance dans les états de la situation financière dans nos états financiers intermédiaires.

La Compagnie de Rentes Brookfield est responsable des honoraires de réassurance liés aux transactions. Les honoraires sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés et sont inclus dans le poste Primes cédées des états du résultat net dans nos états financiers intermédiaires.

Les prestations auxquelles la Compagnie de Rentes Brookfield a droit en vertu de ses transactions de réassurance sont comptabilisées à titre d'actifs au titre des cessions en réassurance dans les états de la situation financière dans nos états financiers intermédiaires. Les actifs au titre des cessions en réassurance liés à la réassurance relative à la longévité correspondent à l'écart entre les paiements établis selon un barème et les paiements réels de prestations liés à une proportion de blocs d'affaires définis.

Réassurance en quote-part

La Compagnie de Rentes Brookfield conclut des transactions de réassurance en quote-part avec des tiers réassureurs. La convention couvre les prestations aux titulaires de polices selon la proportion des affaires réassurées. La proportion varie pour certains blocs d'affaires distincts.

À la date de passation de chaque contrat de réassurance en quote-part, les primes cédées et une diminution correspondante de la trésorerie ou du montant à payer sont comptabilisées au prorata des affaires réassurées par le réassureur externe. La Compagnie de Rentes Brookfield comptabilise également, dans nos états financiers intermédiaires, les actifs au titre des cessions en réassurance dans les états de la situation financière, et la variation des réserves d'assurance cédées, dans les états du résultat net. Les prestations auxquelles la Compagnie de Rentes Brookfield a droit en vertu de ses contrats de réassurance sont comptabilisées à titre d'actifs au titre des cessions en réassurance.

Le réassureur s'est engagé à verser à la Compagnie de Rentes Brookfield une proportion des charges réelles au titre des prestations. Les montants sont présentés à titre de prestations cédées dans la période au cours de laquelle la charge relative aux prestations connexe est engagée. Dans les cas où les paiements de prestations sont exigibles, mais ne sont pas entièrement reçus du réassureur, la Compagnie de Rentes Brookfield comptabilisera un montant à recevoir au titre de la réassurance. Dans les cas où les paiements de prestations sont exigibles, mais où des montants excédentaires sont reçus du réassureur, la Compagnie de Rentes Brookfield comptabilisera un montant à payer au titre de la réassurance.

En vertu des contrats de réassurance conclus avec des réassureurs non inscrits, des actifs doivent être donnés en garantie à la Compagnie de Rentes Brookfield afin de garantir le paiement des obligations en vertu de l'entente de réassurance. Les réassureurs non inscrits sont des réassureurs qui ne sont pas réglementés par le BSIF. Les actifs donnés en garantie sont détenus au Canada par une institution financière canadienne qui n'est pas liée au réassureur tiers. La Compagnie de Rentes Brookfield détient une sûreté réelle valide et exécutoire qui a priorité de rang sur toute autre sûreté réelle liée à la garantie. En cas de défaut de la part du réassureur, la Compagnie de Rentes Brookfield a le droit de liquider ces actifs ou d'en prendre possession légalement, en temps opportun.

v) Soldes de comptes des titulaires

Les soldes de comptes des titulaires représentent la valeur du contrat accumulée au bénéfice des titulaires de polices relativement aux contrats d'assurance vie universelle et aux contrats d'investissement. Dans le cas des produits à revenu fixe, ces montants correspondent généralement au cumul des dépôts plus les intérêts crédités, diminué des retraits, des paiements et du cumul des cotisations des titulaires. Les soldes des comptes de produits indexés correspondent à la somme des réserves au titre des contrats hôtes et des dérivés incorporés, calculées conformément aux indications comptables relatives aux dérivés.

vi) Provision pour réclamations au titre de polices et de contrats

Une provision pour réclamations au titre de polices et de contrats est établie afin de couvrir les coûts estimatifs du paiement des réclamations. Ces réserves comprennent des estimations des réserves calculées dossier par dossier et les passifs liés aux sinistres survenus mais non déclarés. Les réserves calculées dossier par dossier comprennent le passif au titre des sinistres déclarés mais non réglés. Les passifs liés aux sinistres survenus mais non déclarés comprennent une provision pour matérialisation éventuelle à l'égard des réserves calculées dossier par dossier, des pertes sur les sinistres actuellement réglés qui pourraient être rouverts dans l'avenir, ainsi que des sinistres survenus mais non déclarés. Ces passifs comprennent également une estimation des charges liées au règlement des sinistres, y compris les frais juridiques et autres, et des frais généraux liés à l'administration du processus de règlement des sinistres.

vii) Autres fonds réservés aux titulaires de polices

Les autres fonds réservés aux titulaires de polices comprennent les passifs liés aux participations des titulaires de polices. Pour la majorité de ces polices avec participation, les bénéfices gagnés sont réservés aux participations des titulaires de polices, à l'exception de la quote-part des actionnaires des bénéfices sur les polices avec participation. L'intérêt des titulaires de polices avec participation comprend le bénéfice net cumulé des polices avec participation réservé aux participations des titulaires de polices, moins le bénéfice net attribué aux actionnaires, ainsi qu'une quote-part des profits (pertes) latents sur les placements, déduction faite de l'impôt.

viii) Primes

Les primes brutes sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Lorsque les primes sont comptabilisées, les réserves d'assurance sont calculées, de sorte que les prestations et charges sont appariées à ces produits. Les primes cédées sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles et conformément aux modalités de l'entente contractuelle entre la société et le réassureur. Les remboursements de primes, le cas échéant, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

ix) Produits différés

Les produits différés à l'égard des contrats d'investissement et des contrats d'assurance vie sensibles aux taux d'intérêt sont amortis sur la durée des polices. Différentes méthodes d'amortissement sont permises, dont celle qui correspond à la valeur actualisée des bénéfices bruts estimatifs. Cependant, si la société s'attend à ce que les bénéfices bruts estimatifs soient négatifs, d'autres techniques d'amortissement doivent être utilisées. Compte tenu de l'absence de bénéfices initiaux de NER Ltd., les produits différés sont amortis en fonction du nombre estimatif de polices en vigueur. L'estimation du nombre de polices en vigueur repose sur des hypothèses fondées sur des méthodes actuarielles reconnues. L'amortissement est comptabilisé au poste Total des produits dans les états du résultat net dans nos états financiers intermédiaires.

x) Prestations versées

Les prestations brutes et les prestations cédées sont comptabilisées dans les états du résultat net dans nos états financiers intermédiaires lorsqu'elles sont exigibles et engagées.

xi) Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Nous avons recours à la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser nos participations dans des entreprises associées dans les états de la situation financière dans nos états financiers intermédiaires.

Les participations dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement comptabilisées au coût. Si le coût de l'entreprise associée est inférieur à la quote-part de la juste valeur sous-jacente de la participation au moment de la comptabilisation initiale, la société comptabilise en résultat net un profit lié à l'écart entre le coût et la juste valeur sous-jacente de la participation. Si le coût de l'entreprise associée est supérieur à la quote-part de la société de la juste valeur sous-jacente de la participation, le goodwill lié à l'entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Après la comptabilisation initiale, la valeur comptable de la participation de la société dans une entreprise associée est ajustée selon la quote-part de la société du résultat global et des distributions de l'entité émettrice. Les profits et les pertes découlant des transactions effectuées avec une entreprise associée sont comptabilisés dans les états financiers intermédiaires en fonction des participations des investisseurs non liés dans l'entité émettrice. La valeur comptable des entreprises associées fait l'objet d'un test pour repérer des indicateurs de dépréciation à chaque date de clôture. Les pertes de valeur des placements mis en équivalence peuvent être reprises ultérieurement en résultat net. Se reporter à la note 4 pour de plus amples renseignements au sujet des placements mis en équivalence.

xii) Entités structurées

La société investit une partie de ses actifs dans des entités structurées qui émettent des titres d'emprunt et des titres privilégiés à l'intention de filiales de la société, ainsi que ses comptes de contrats de réassurance.

La société est le principal bénéficiaire des rendements variables des actifs détenus au sein des entités, et même si la société ne prend pas part au processus décisionnel en matière de placement, le gestionnaire de placements des entités structurées est une partie liée ayant une importante participation économique résiduelle dans la société. Par conséquent, ces entités sont consolidées dans les états financiers intermédiaires de la société. Nous évaluons continuellement le calcul des rendements variables relatifs à nos entités structurées. Les passifs des entités qui ne sont pas éliminés à la consolidation sont comptabilisés à titre de passifs des entités structurées.

La valeur comptable de la participation de la société dans les entités structurées est déterminée conformément aux méthodes comptables de la société relativement aux titres sous-jacents détenus dans les entités structurées.

xiii) Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix payé à l'acquisition d'une entité sur la juste valeur des actifs corporels et incorporels nets acquis et des passifs nets repris. Le goodwill est attribué à l'unité génératrice de trésorerie ou aux unités génératrices de trésorerie auxquelles il correspond. La société définit les unités génératrices de trésorerie comme des groupes identifiables d'actifs qui sont largement indépendants des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. On détermine s'il y a dépréciation du goodwill en évaluant si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie, y compris le goodwill attribué, excède sa valeur recouvrable, déterminée comme la plus élevée de la juste valeur estimative diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées relativement à une unité génératrice de trésorerie sont d'abord attribuées à la valeur comptable du goodwill et tout excédent est attribué à la valeur comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Toute perte de valeur du goodwill est imputée au résultat net dans la période au cours de laquelle elle est identifiée. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas reprises ultérieurement. Durant un exercice au cours duquel survient une acquisition d'entreprise, la recouvrabilité du goodwill acquis est évaluée en revoyant les hypothèses relatives au modèle de souscription connexe.

La société évalue la dépréciation du goodwill en examinant la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de sortie des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été attribué. La société utilise les hypothèses et les estimations importantes suivantes : les circonstances ayant engendré le goodwill, le calendrier et le montant des flux de trésorerie futurs attendus de l'unité génératrice de trésorerie, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux, les dates d'évaluation finales, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles.

Changements de méthodes comptables futurs

i) IFRS 17, Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), qui remplacera IFRS 4 et qui sera appliquée de façon rétrospective. En juin 2020, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 17 pour refléter le report de la date d'entrée en vigueur aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. En outre, l'IASB a reporté l'échéance de l'exemption visant les assureurs admissibles qui doivent appliquer IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), afin qu'IFRS 9 et IFRS 17 aient la même date d'entrée en vigueur.

IFRS 17 présente les exigences concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir relativement aux contrats d'assurance qu'une société émet et aux contrats de réassurance qu'elle détient.

Le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance offerte est comptabilisé en résultat net, au fil du temps, à mesure que la couverture d'assurance est fournie.

IFRS 17 aura une incidence sur la façon dont la société comptabilise ses contrats d'assurance et présente sa performance financière dans les états du résultat net dans les états financiers intermédiaires. La société continue d'évaluer l'incidence d'IFRS 17 sur ses contrats d'assurance, laquelle devrait être importante en ce qui a trait au calendrier de comptabilisation du bénéfice ainsi qu'à la présentation et aux informations à fournir.

ii) IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète d'IFRS 9, qui remplace IAS 39, qui est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et qui doit être appliquée de façon rétrospective. IFRS 9 apporte des changements au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, prévoit un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues qui remplace le modèle existant fondé sur les pertes de valeur subies et donne de nouvelles directives relatives à la comptabilité de couverture. En septembre 2016, l'IASB a publié une modification d'IFRS 4 afin de fournir aux sociétés d'assurance admissibles une exemption temporaire facultative de l'application d'IFRS 9.

En décembre 2021, l'IASB a publié une modification à portée limitée d'IFRS 9, qui permet aux assureurs d'appliquer la superposition de classement afin de régler de possibles non-concordances comptables entre les actifs financiers et les passifs au titre des contrats d'assurance dans l'information comparative présentée au moment de l'application initiale d'IFRS 9 et d'IFRS 17.

La société profite de l'exemption temporaire relative à l'application d'IFRS 9 jusqu'au moment où IFRS 17 sera adoptée, soit le 1^{er} janvier 2023, étant donné que les activités de la société sont principalement liées à l'assurance, et qu'elle n'a pas précédemment appliqué IFRS 9. Le pourcentage de la valeur comptable totale des passifs liés à l'assurance par rapport à la valeur comptable totale de tous ses passifs était inférieur à 90 %, mais supérieur à 80 %, et la société a déterminé qu'elle n'a exercé aucune activité importante non liée à l'assurance.

La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la mise en œuvre d'IFRS 9.

iii) Modifications d'IAS 1

En février 2021, l'IASB a publié *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*, qui contient des modifications visant à aider les préparateurs à déterminer les méthodes comptables à présenter dans leurs états financiers. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications sur les états financiers intermédiaires.

iv) Modifications d'IAS 8

En février 2021, l'IASB a publié *Définition des méthodes comptables (modifications d'IAS 8)* afin d'aider les entités à faire la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications sur les états financiers intermédiaires.

v) Modifications d'IAS 12

En mai 2021, l'IASB a publié *Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction*, qui a modifié IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Les modifications portent sur la comptabilisation de l'impôt différé par une entité qui comptabilise à la fois un actif et un passif au titre d'une transaction (par exemple en ce qui concerne un contrat de location ou des obligations de démantèlement). Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La société évalue l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers intermédiaires.

Mesures de la performance utilisées par la direction

Pour mesurer la performance, nous nous concentrons sur le bénéfice net et le total de l'actif, ainsi que sur certaines mesures non conformes aux normes IFRS, y compris le BED et les capitaux propres ajustés. En outre, nous fournissons certaines mesures, comme le total des liquidités générales et le total des liquidités, que nous croyons utiles pour les investisseurs, puisqu'elles fournissent de l'information additionnelle sur les actifs de l'entreprise pouvant être réinvestis. Se reporter à la rubrique « Examen sectoriel » du présent rapport de gestion pour une analyse plus détaillée de nos mesures de la performance au 30 juin 2022 et pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021.

Mesures non conformes aux normes IFRS

Nous surveillons régulièrement certaines mesures non conformes aux normes IFRS utilisées pour évaluer notre performance et analyser la performance et les tendances des activités sous-jacentes. Nous utilisons ces mesures pour établir les budgets et les objectifs opérationnels, gérer nos activités et évaluer notre performance. Nous sommes également d'avis que ces mesures aident les investisseurs à comparer notre performance opérationnelle à nos résultats des exercices précédents. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS sont présentées à titre d'information complémentaire aux mesures financières présentées dans le présent rapport de gestion qui sont calculées et présentées selon les normes IFRS. Ces mesures non conformes aux normes IFRS ne sont pas comparables aux normes IFRS et pourraient ne pas être comparables à des mesures non conformes aux normes IFRS décrites de façon semblable présentées par d'autres sociétés, y compris celles de notre secteur. Par conséquent, nos mesures non conformes aux normes IFRS ne devraient pas être évaluées de façon isolée, mais plutôt prises en considération avec la mesure conforme aux normes IFRS la plus directement comparable, ainsi qu'avec nos états financiers consolidés intermédiaires pour les exercices présentés. Les mesures financières non conformes aux normes IFRS que nous présentons dans le présent rapport de gestion ne doivent pas être considérées comme un substitut des mesures financières établies ou calculées conformément aux normes IFRS, ni comme étant supérieures à celles-ci. Au cours de la période, nous avons cessé d'utiliser les mesures non conformes aux normes IFRS du capital excédentaire et du capital net des réserves, car après la conclusion de l'acquisition d'American National, la majorité des capitaux propres de l'entreprise sont investis dans des sociétés d'assurance en exploitation.

Bénéfice d'exploitation distribuable

Le BED est une mesure clé de notre performance financière. Nous utilisons le BED pour évaluer les résultats d'exploitation et la performance de nos activités. Nous définissons le BED comme le bénéfice net excluant l'incidence des amortissements, de l'impôt différé, du bénéfice des placements mis en équivalence, de l'évaluation à la valeur de marché des placements et des dérivés ainsi que des coûts de résiliation et de transaction, et il comprend notre quote-part du bénéfice ajusté de nos participations dans des entreprises associées.

Le BED est une mesure de la performance opérationnelle. Nous utilisons le BED pour évaluer nos résultats d'exploitation. Le BED est une mesure de la performance opérationnelle non calculée conformément aux normes IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB et il n'a aucune signification normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable que le BED soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Nous sommes d'avis que le BED que nous présentons est utile pour les investisseurs puisqu'il leur permet de mieux comprendre notre performance opérationnelle en leur fournissant des informations sur notre performance continue qui excluent les éléments n'ayant pas, selon nous, d'incidence directe sur nos principales activités. Le BED présenté procure également aux investisseurs une meilleure comparabilité de notre performance continue d'un exercice à l'autre.

Capitaux propres ajustés

Les capitaux propres ajustés représentent le total des capitaux propres économiques de notre société par l'intermédiaire de ses actions de catégories A, B et C et des actions privilégiées de rang inférieur émises par notre société. Nous utilisons les capitaux propres ajustés pour évaluer le rendement de nos capitaux propres.

Pour plus de détails au sujet de notre utilisation des mesures non conformes aux normes IFRS, ainsi que pour un rapprochement du bénéfice net et du total des capitaux propres et de ces mesures, se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures non conformes aux normes IFRS » du présent rapport de gestion.

Rapprochement des mesures non conformes aux normes IFRS

Le tableau suivant présente un rapprochement de notre bénéfice net et du BED.

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN EN M\$ US	Trimestres		Semestres	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice net	1 \$	2 \$	129 \$	5 \$
Charge d'impôt différé	7	1	11	—
Dividendes sur actions privilégiées	11	—	11	—
Coûts de transaction	20	—	24	—
Bénéfice comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence	(34)	—	(34)	—
Amortissement	3	—	3	—
Évaluation à la valeur de marché des placements et des réserves	38	—	(85)	1
BED	46 \$	3 \$	59 \$	6 \$

Le tableau suivant présente un rapprochement de nos capitaux propres et des capitaux propres ajustés.

AUX 30 JUIN EN M\$ US	2022	2021
Total des capitaux propres	1 308 \$	1 252 \$
Ajouter :		
Actions privilégiées	2 459	—
Capitaux propres ajustés	3 767 \$	1 252 \$

Information prospective

En plus de l'information historique, le présent rapport de gestion contient de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'information prospective peut se rapporter aux perspectives de la société et de Brookfield, de même qu'aux événements ou aux résultats prévus, et peut comprendre de l'information concernant la situation financière, la stratégie d'affaires, la stratégie de croissance, les budgets, les activités, les résultats financiers, l'impôt et les taxes, les dividendes, les distributions, les plans et les objectifs de la société. En particulier, l'information concernant les résultats, la performance, les réalisations, les perspectives ou les occasions futurs de la société, de Brookfield ou des marchés canadiens, américains ou internationaux constitue de l'information prospective. Dans certains cas, il est possible de repérer l'information prospective grâce à l'utilisation de termes de nature prospective tels que « projeter », « viser », « s'attendre à » ou « ne pas s'attendre à », « être attendu », « être possible », « budgéter », « planifier », « estimer », « prédire », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « ne pas prévoir » ou « croire », ou des variations de ces expressions, ou à l'utilisation de formulations au conditionnel ou au futur relatives à la prise de certaines mesures, à la survenance de certains événements ou à l'obtention de certains résultats.

Les déclarations prospectives sont fondées sur nos opinions, nos hypothèses et nos attentes à l'égard de la performance future, compte tenu de toute l'information dont nous disposons actuellement. De nombreux événements ou facteurs éventuels, qui peuvent échapper à notre connaissance ou à notre contrôle, pourraient changer ces opinions, hypothèses et attentes. Si un changement survient, nos activités, notre situation financière, nos liquidités et nos résultats d'exploitation pourraient différer significativement de ceux exprimés dans nos déclarations prospectives. Les facteurs suivants, notamment, pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de nos déclarations prospectives :

Nous apportons cette mise en garde : les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs décrits dans le présent rapport de gestion ne sont pas exhaustifs. Les déclarations prospectives représentent notre point de vue en date du présent rapport de gestion et il ne faut pas s'y fier comme s'ils représentaient notre point de vue à toute date ultérieure à cette date. Bien que nous prévoyions que des événements et des faits nouveaux postérieurs à la date de clôture pourraient modifier notre point de vue, nous déclinons toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives, sauf si la législation applicable l'exige. Pour plus d'information sur ces risques connus et inconnus, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F et aux autres risques et facteurs décrits aux présentes.

En plus des facteurs de risque inclus dans notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F et d'autres risques et facteurs décrits aux présentes, la société a identifié de nouveaux facteurs de risque à la suite de l'acquisition d'American National le 25 mai 2022. Vous devriez examiner attentivement ces facteurs de risque, de même que ceux énoncés dans notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F et les autres renseignements contenus dans le présent rapport de gestion.

Risques liés à nos filiales en exploitation et au secteur

Les fluctuations des taux d'intérêt et des écarts de taux, sur lesquelles nous n'exerçons aucun contrôle, peuvent avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Les taux d'intérêt ont une incidence importante sur nos activités et la demande des consommateurs à l'égard de nos produits. Les faibles taux d'intérêt réduisent les écarts entre les montants que nous créditons aux titulaires de rentes à terme fixe et aux titulaires de polices d'assurance vie individuelle au sein de nos activités d'assurance directe aux États-Unis et les montants que nous gagnons sur les placements qui soutiennent ces obligations, ce qui pourrait avoir une incidence sur la performance de notre entreprise. Bien que nous cherchions à atténuer l'incidence des faibles taux d'intérêt au moyen de mesures telles que la réduction des taux crédités minimaux garantis sur les nouveaux contrats de rente à terme fixe et la baisse des taux crédités sur les contrats en vigueur, lorsque cela est permis, rien ne garantit que ces mesures compenseront entièrement l'incidence d'un faible taux d'intérêt, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur notre volume de ventes. Notre capacité de réduire les taux crédités des produits en conséquence peut être limitée par les conditions du marché et la concurrence ainsi que par les garanties de taux crédités minimaux réglementaires ou contractuelles.

Une augmentation graduelle des taux d'intérêt à long terme par rapport aux taux à court terme aura généralement une incidence favorable sur la rentabilité des produits de nos activités d'assurance directe aux États-Unis, particulièrement les produits d'assurance vie et de rentes à terme fixe sensibles aux taux d'intérêt. Toutefois, une hausse rapide des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence défavorable à l'égard du maintien de nos produits fondés sur des écarts si les titulaires de contrat transfèrent leurs actifs afin de les réinvestir dans des placements à rendement plus élevé. L'augmentation des taux sur les autres produits d'assurance ou de placement offerts par des concurrents pourrait également donner lieu à une hausse des rachats des clients dans certains segments de nos activités d'assurance directe aux États-Unis. En réaction aux conditions du marché, nous pouvons augmenter les taux crédités, ce qui réduit notre « écart », ou la différence entre les montants que nous gagnons sur les placements et le montant que nous devons payer en vertu de nos contrats.

Bien que nous maintenions un portefeuille de placements diversifié composé d'actifs assortis de diverses échéances afin de soutenir les provisions techniques et d'assurer la liquidité et que nous ayons recours à des processus de gestion des actifs et des passifs afin d'atténuer l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur nos écarts, ces mécanismes pourraient ne pas être entièrement efficaces.

Les taux d'intérêt ont une incidence sur les projections relatives au bénéfice futur estimatif, ce qui pourrait influencer sur l'amortissement de nos actifs au titre des coûts d'acquisition différés estimatifs des contrats d'assurance et sur les estimations des passifs liés aux titulaires de polices au sein de nos activités d'assurance locales aux États-Unis. Une baisse importante du bénéfice futur estimatif pourrait nous forcer à accélérer l'amortissement des coûts d'acquisition différés ou nous obliger à établir des passifs liés aux titulaires de polices additionnels, ce qui réduirait le bénéfice. Nous examinons périodiquement les hypothèses relatives au bénéfice futur afin de nous assurer qu'elles demeurent appropriées compte tenu des taux d'intérêt actuels.

La faiblesse des taux d'intérêt nuit également aux assureurs IARD. Les produits tirés des placements sont un des facteurs importants qui contribuent à l'obtention d'un rendement du capital investi acceptable. La baisse des taux d'intérêt, qui se traduit par une baisse des produits tirés des placements, nous oblige à obtenir de meilleurs résultats en matière de souscription. Au sein de nos activités d'assurance directe aux États-Unis, nous avons ajusté les prix des polices afin d'atténuer l'incidence défavorable des faibles taux d'intérêt sur l'assurance IARD.

Dans une conjoncture de faibles taux d'intérêt, nous pourrions être forcés de réinvestir à des taux de rendement inférieurs le produit de placements qui sont échus, qui ont fait l'objet d'un paiement anticipé ou qui ont été vendus, ce qui réduirait notre « écart de placement net », soit la différence entre les montants que nous devons payer aux termes des contrats qui sous-tendent notre fonds général et le taux de rendement que nous pouvons obtenir sur des placements du fonds général afin d'appuyer les obligations aux termes de tels contrats. Toute baisse des taux d'intérêt ou des écarts de taux sur le marché pourrait nuire à nos produits tirés des placements alors que nous investissons des liquidités dans de nouveaux placements dont le rendement peut être inférieur au rendement moyen du portefeuille. De plus, une conjoncture de faibles taux d'intérêt qui s'accompagne de rendements du marché réduits pour les placements pourrait inciter des fournisseurs de capitaux alternatifs à se lancer sur le marché des assurances afin d'obtenir des rendements supérieurs. Une telle situation pourrait aviver la concurrence dans le marché des assurances et exercer de la pression sur les primes, ce qui pourrait avoir une incidence sur les primes souscrites brutes que nous sommes en mesure d'obtenir.

Les fluctuations des écarts de taux peuvent également contribuer au caractère cyclique du secteur et nuire de manière significative au rendement de nos placements, y compris les produits tirés des placements, ou peuvent causer des pertes réalisées et latentes. Nous sommes assujettis aux risques liés aux éventuelles baisses de la qualité de crédit de certains émetteurs ou secteurs précis et à un affaiblissement général de l'économie, lesquels se répercutent habituellement dans les écarts de taux. Notre exposition aux écarts de taux découle principalement de la volatilité des cours et du risque de placement associés à la fluctuation des écarts de taux. Les écarts de taux augmentent ou diminuent selon la perception du marché quant au risque et à la liquidité d'un émetteur ou d'un secteur précis et sont fonction des notations, et de la fiabilité de celles-ci, qui sont publiées par des agences de notation externes. L'élargissement des écarts de taux peut donner lieu à des pertes latentes dans notre portefeuille de placements et augmenter les pertes associées aux instruments dérivés de protection du crédit vendus qui sont utilisés dans des transactions de réplification. L'élargissement des écarts de taux d'émetteurs en raison de la détérioration du crédit peut provoquer une hausse des pertes de valeur. Le rétrécissement des écarts de taux peut provoquer une baisse de nos produits tirés des placements et une hausse de la valeur comptabilisée de certains passifs qui sont évalués selon un taux d'actualisation qui tient compte de notre propre écart de taux.

Un facteur clé qui contribue au caractère cyclique des résultats techniques des assureurs est les fluctuations des taux d'intérêt. Dans une conjoncture de taux d'intérêt élevés, l'augmentation des rendements des placements peut réduire l'apport que les assureurs doivent tirer des résultats techniques pour réaliser un rendement global intéressant. Il peut s'ensuivre une approche moins rigoureuse en matière de souscription dans le marché en général alors que certains souscripteurs pourraient être enclins à offrir des taux de prime inférieurs pour augmenter leur chiffre d'affaires. Une hausse des taux d'intérêt sur les marchés ou des écarts de taux pourraient également réduire la valeur de notre portefeuille de placements du fait de la baisse de la juste valeur des titres à revenu fixe dans notre portefeuille de placements. De plus, une hausse des taux d'intérêt sur le marché pourrait réduire la valeur de certains placements alternatifs détenus en garantie au titre d'ententes de réassurance et nous obliger à augmenter la garantie fournie, réduisant de ce fait nos capitaux disponibles, ce qui pourrait potentiellement nous obliger à obtenir des capitaux supplémentaires que nous ne pourrions pas nécessairement obtenir selon des modalités favorables, si tant est que nous puissions en obtenir.

Les fluctuations des taux d'intérêt et d'autres événements pourraient nous obliger à accélérer l'amortissement des coûts d'acquisition différés.

Lorsque les taux d'intérêt augmentent, les rachats et les retraits d'assurance vie et de rentes peuvent augmenter à mesure que les titulaires cherchent à acheter des produits dont les rendements sont plus élevés ou perçus comme étant plus élevés, ce qui a une incidence sur les estimations des bénéfices futurs. Lorsque les taux d'intérêt baissent, l'effet inverse se produit. Une baisse importante des bénéfices futurs pourrait nous obliger à accélérer l'amortissement des coûts d'acquisition différés, ce qui pourrait nuire à nos résultats d'exploitation, dans la mesure où l'amortissement excédait les frais de rachat ou d'autres frais gagnés à titre de produits au moment du rachat et du retrait.

Nos activités commerciales dépendent de notre capacité à distribuer, à exécuter et à administrer de façon appropriée nos polices et à gérer les réclamations.

Le succès de nos activités d'assurance directe aux États-Unis dépend principalement de la souscription et de la gestion de l'assurance vie, des rentes, de l'assurance IARD et de l'assurance maladie pour les particuliers, les familles et les entreprises. Tout problème ou tout écart qui survient dans nos pratiques d'établissement des prix, de souscription, de facturation, de gestion, de traitement des réclamations ou autres, que ce soit en raison d'une erreur de la part d'un membre du personnel, d'une erreur d'un fournisseur ou de problèmes technologiques, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre réputation, particulièrement si ces problèmes ou écarts sont reproduits dans plusieurs polices.

Les progrès en matière de technologie médicale pourraient avoir une incidence défavorable sur certains de nos secteurs d'activité.

Le dépistage génétique et les techniques de visualisation pour le diagnostic progressent rapidement. La présence, l'accessibilité (particulièrement dans le cas des tests génétiques offerts directement aux consommateurs) et l'exactitude accrues de ce type de tests pourraient accroître le risque d'antisélection, car les personnes qui apprennent qu'elles sont prédisposées à certaines conditions médicales pouvant réduire l'espérance de vie pourraient être plus susceptibles d'acheter et de maintenir une assurance vie. À l'inverse, les personnes qui apprennent qu'elles n'ont pas de prédisposition génétique aux conditions associées à une espérance de vie réduite pourraient ne pas acheter d'assurance vie ou laisser leur police existante tomber en déchéance, et être plus susceptibles d'acheter certains produits de rentes. Notre accès aux renseignements médicaux connus de nos potentiels titulaires de polices, y compris les résultats de tests génétiques et de tests diagnostiques, et notre capacité à les utiliser sont essentiels à la réalisation de nos activités de souscription d'assurance vie et de rentes. Certains États restreignent l'accès des assureurs à l'information génétique et leur utilisation de celle-ci, et d'autres règlements et lois semblables pourraient être adoptés. Ce type de réglementation ou de loi exacerberait probablement le risque d'antisélection lié aux tests génétiques et diagnostiques, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités d'assurance directe aux États-Unis.

En plus de rendre possibles les diagnostics précoces et d'offrir une connaissance du risque de maladie, les progrès médicaux peuvent augmenter la santé globale et la longévité. Dans une telle éventualité, la période au cours de laquelle les paiements sont effectués en vertu de certains de nos produits de rentes serait prolongée au-delà de nos hypothèses actuarielles, ce qui réduirait la rentabilité de ces activités. Cette situation pourrait nous obliger à modifier nos hypothèses, nos modèles ou nos réserves.

Nous pourrions subir des pertes importantes en raison d'événements catastrophiques.

L'assurance IARD au sein de nos activités d'assurance directe aux États-Unis est exposée aux catastrophes causées par des phénomènes naturels, comme les ouragans, les tornades, les feux de forêt, les sécheresses, les tremblements de terre, la neige, la grêle et les tempêtes de vent, ainsi que par des événements d'origine humaine, tels que le terrorisme, les émeutes, les explosions, les émissions de matières dangereuses et les pannes de services publics. L'assurance vie et l'assurance maladie au sein de nos activités d'assurance directe aux États-Unis sont exposées au risque de mortalité ou de maladie catastrophiques, comme une pandémie, une éclosion d'une maladie facilement transmissible ou un autre événement qui entraîne un grand nombre de décès ou une morbidité élevée. Nos activités de placement sont exposées aux catastrophes en raison des prêts hypothécaires et des placements directs liés à des biens immobiliers et de certains prêts liés aux infrastructures structurés de façon similaire. Nos résultats d'exploitation peuvent varier considérablement d'une période à l'autre, car la probabilité que des événements catastrophiques se produisent, de même que le moment de leur survenance, leur gravité, leur nombre ou leur type, ne peut être prédite avec exactitude. Les pertes que nous pourrions subir à la suite d'événements catastrophiques dépendent essentiellement de la gravité de ceux-ci et de l'ampleur de notre exposition à la région touchée.

Les changements climatiques et l'intensification de la réglementation à l'égard de ceux-ci pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.

Il est à craindre que la fréquence et la gravité accrues des catastrophes liées aux conditions météorologiques et d'autres sinistres, comme les ouragans et les feux de forêt, subis par le secteur au cours des dernières années soient représentatives de l'évolution des régimes climatiques, qu'elle soit causée par les changements climatiques mondiaux occasionnés par les activités humaines ou autrement, vers une éventuelle persistance de tels événements. La multiplication des catastrophes liées aux conditions météorologiques se traduirait par une augmentation des pertes globales, que nous pourrions ne pas être en mesure de récupérer, particulièrement dans un environnement hautement réglementé et concurrentiel, et par une hausse des coûts de réassurance. Ce même scénario pourrait également se traduire par une exposition accrue au risque de crédit des réassureurs et des autres contreparties avec lesquelles nous exerçons nos activités. Certains modèles de catastrophe supposent une augmentation de la fréquence et de la gravité de plusieurs phénomènes météorologiques ou autres, ce qui pourrait avoir une incidence disproportionnée sur les assureurs dont le risque est concentré dans des régions particulières. Cela augmenterait probablement le risque lié à la souscription d'assurance de biens dans les zones côtières ou les zones vulnérables aux feux de forêt ou aux inondations, en particulier dans les territoires qui imposent des restrictions en matière de tarification et de souscription. La menace d'une élévation du niveau de la mer ou d'autres sinistres catastrophiques causés par les changements climatiques pourrait également faire diminuer la valeur des biens dans les zones côtières ou dans d'autres collectivités, réduisant ainsi le montant total de la couverture d'assurance nécessaire. Les risques liés aux changements climatiques posent également des défis en ce qui concerne notre capacité d'assumer, de modéliser et d'évaluer efficacement les risques.

De plus, les changements climatiques pourraient avoir une incidence sur les actifs dans lesquels nous investissons, ce qui pourrait entraîner des pertes réalisées et latentes au cours de périodes futures qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos résultats d'exploitation ou notre situation financière. Ces risques de placement peuvent comprendre, sans s'y limiter, les changements dans les caractéristiques de l'offre et de la demande pour les combustibles fossiles, les progrès réalisés dans le domaine des technologies à faibles émissions de carbone et du développement des énergies renouvelables, les effets des phénomènes météorologiques extrêmes sur les risques physiques et les risques d'exploitation auxquels sont exposés les secteurs et les émetteurs, ainsi que la transition des émetteurs vers la prise en compte des risques liés au climat au sein de leur propre entreprise. Il est impossible de prévoir avec certitude quels actifs, secteurs ou marchés, le cas échéant, seront touchés de façon significative et défavorable, pas plus qu'il n'est possible de prévoir l'ampleur des conséquences.

Par ailleurs, nous ne pouvons prévoir l'incidence sur nos activités ou sur la valeur de nos placements qu'auront les interventions juridiques, réglementaires et sociales déclenchées en réaction aux préoccupations à l'égard des changements climatiques. Nous sommes assujettis à des règlements complexes et évolutifs et à des débats sur les politiques publiques liés aux changements climatiques difficiles à prévoir et à quantifier et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités. Par exemple, en novembre 2021, le Department of Financial Services de New York a finalisé son document intitulé *Guidance for Domestic Insurers on Managing the Financial Risks from Climate Change* (lignes directrices à l'intention des assureurs locaux sur la gestion des risques financiers découlant des changements climatiques). De manière générale, ces lignes directrices indiquent qu'un assureur domicilié dans l'État de New York devrait tenir compte des risques liés au climat dans sa structure de gouvernance au niveau de l'assureur ou du groupe, envisager l'incidence des facteurs liés au climat sur ses décisions d'affaires en fonction d'horizons temporels adaptés à l'assureur et à ses activités, intégrer les risques liés au climat à son cadre de gestion des risques financiers actuel, avoir recours à l'analyse de scénarios pour éclairer les stratégies commerciales et l'identification et l'évaluation des risques, ainsi que communiquer ses risques liés au climat et collaborer avec le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques et d'autres initiatives au moment d'élaborer des approches en matière de communication de l'information. En outre, la National Association of Insurance Commissioners (la « NAIC ») et les organismes fédéraux, y compris la SEC et le Federal Insurance Office, se concentrent de plus en plus sur l'évaluation et la communication des risques liés aux changements climatiques. En mars 2022, la SEC a proposé de nouvelles règles qui, entre autres, visent à établir un cadre pour la présentation des risques liés au climat et à normaliser celle-ci. Dans la mesure où les règles proposées imposent des obligations d'information supplémentaires, nous pourrions devoir faire face à une hausse des coûts. Par ailleurs, la SEC a également annoncé qu'elle examine attentivement les informations relatives aux changements climatiques qui sont fournies actuellement dans les documents publics. Si la SEC allègue que les informations relatives aux changements climatiques que nous avons fournies sont trompeuses ou insuffisantes, nous pourrions faire l'objet de mesures d'application de la loi. En avril 2022, le groupe de travail sur les risques liés au climat et la résilience climatique de la NAIC a publié un nouveau sondage concernant l'information à fournir sur les risques liés au climat. Ce sondage remanié a été adopté lors de la réunion plénière de la NAIC comme un outil de gestion des risques dont les autorités étatiques de réglementation de l'assurance peuvent se servir, sur une base volontaire, pour évaluer les risques liés au climat d'un assureur. Les sociétés d'assurance locales comprises dans notre système de sociétés de portefeuille qui sont tenues de répondre au sondage concernant l'information à fournir sur les risques liés au climat doivent se conformer à la nouvelle norme de présentation de l'information d'ici le 30 novembre 2022. La NAIC envisage également d'apporter des améliorations aux documents intitulés *Financial Condition Examiners Handbook* (manuel des examinateurs financiers) et *ORSA Guidance Manual* (manuel sur les lignes directrices en matière d'évaluation interne des risques et de la solvabilité) pour tenir compte des risques liés aux changements climatiques et de leur incidence sur la solvabilité. Les directives ou la réglementation gouvernementales relatives aux changements climatiques, ou les décisions prises par nos propres dirigeants à la suite de l'évaluation de l'incidence des changements climatiques sur nos activités pourraient faire augmenter les coûts engagés pour conduire nos activités.

Les secteurs de l'assurance et de la réassurance sont très concurrentiels; les pressions concurrentielles peuvent faire en sorte que moins de contrats de réassurance soient souscrits, que les taux de prime soient inférieurs, que les frais engagés relativement à l'acquisition et à la fidélisation de la clientèle soient accrus et que les modalités des polices soient moins favorables.

Nous exerçons nos activités dans des marchés hautement concurrentiels. Les clients peuvent nous évaluer, nous et nos concurrents, en fonction d'un certain nombre de facteurs, tels que nos capitaux et la façon dont notre solidité financière est perçue, notre capacité de souscription, notre savoir-faire, notre capacité d'innover, notre présence locale, notre réputation, l'expérience et les compétences de nos employés, nos relations avec les clients, la portée géographique de notre entreprise, les produits et les services que nous offrons (y compris la facilité de faire affaire sur les plateformes de placement électroniques), les primes que nous chargeons, les notations que des agences de notation indépendantes nous attribuent, les modalités de nos contrats et notre rapidité de traitement des règlements.

Au sein de nos activités d'assurance directe aux États-Unis, la forte concurrence a mené nos concurrents, dont bon nombre profitent d'une réputation bien établie à l'échelle nationale et d'importantes ressources financières et de marketing, à intensifier leurs activités de marketing et de publicité, à introduire de nouveaux produits d'assurance et à pratiquer une tarification audacieuse. L'intensification de la concurrence pourrait accroître la pression sur les prix d'un certain nombre de nos produits et services, particulièrement à mesure que les concurrents cherchent à gagner des parts de marché, et pourrait limiter notre capacité à maintenir ou à accroître notre rentabilité. En raison de son coût d'entrée relativement faible, Internet est devenu un segment où tant les entreprises bien établies que les nouvelles se livrent une vive concurrence. De plus, les cycles de développement et de durée de vie des produits ont été réduits dans plusieurs gammes de produits, ce qui a accru la concurrence liée à leurs caractéristiques.

Nous sommes en concurrence avec les produits de placement variés offerts par des sociétés de services financiers autres que des sociétés d'assurance, comme des banques, des conseillers en placement, des sociétés de fonds communs de placement et d'autres institutions financières. En outre, les attentes des clients évoluent à mesure que les technologies progressent et que les consommateurs s'habituent à profiter de services et de produits personnalisés et conviviaux provenant de divers secteurs d'activité. En conséquence, les consommateurs ont de nouvelles attentes en matière d'assurance. Nous répondons aux nouvelles attentes des consommateurs en investissant dans les technologies, en mettant particulièrement l'accent sur les plateformes de vente et de service visant les consommateurs, en faisant la promotion à l'interne d'une initiative axée stratégiquement sur la culture de l'innovation, et en créant des forums internes afin de proposer des solutions de prochaine génération fondées sur la perception des consommateurs. Toutefois, si nous ne réagissons pas efficacement à l'intensification de la concurrence et aux attentes croissantes des consommateurs, nous pourrions échouer à faire croître notre entreprise ou perdre notre part de marché.

Nous livrons concurrence à d'autres assureurs pour attirer des producteurs d'assurance, en nous appuyant principalement sur notre situation financière, notre réputation, notre longévité, nos services de soutien, notre rémunération, les caractéristiques de nos produits et nos prix. Nous pourrions ne pas être en mesure de rivaliser avec des assureurs qui adoptent une tarification ou une rémunération ambitieuse, qui offrent un large éventail de produits ou de gammes de produits, ou qui ont de vastes campagnes promotionnelles et publicitaires. Attirer des professionnels qualifiés et fidéliser les employés existants demeure un défi pour les employeurs. Les entreprises se livrent une concurrence féroce dans le contexte en constante évolution du marché des talents. Par conséquent, il est de plus en plus difficile de nous distinguer en tant qu'employeur de choix.

Au sein de nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite et de rentes, nous livrons concurrence directe à un certain nombre d'acteurs bien établis et de nouveaux venus dans le secteur, y compris des sociétés d'assurance et de réassurance, des institutions financières et des gestionnaires de placements traditionnels et alternatifs. Nos concurrents varient selon la gamme de produits qu'ils offrent et le territoire qu'ils couvrent. Parmi nos principaux concurrents se trouvent d'autres sociétés de réassurance et d'assurance, des régimes de retraite de grande envergure et des sociétés de gestion d'actifs qui procurent des capitaux de longue durée. Il y a actuellement six entreprises de grande envergure à l'échelle nationale que nous comptons parmi nos concurrents pour nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite au Canada, et il est possible que des assureurs mondiaux se lancent sur le marché canadien. Ces concurrents sont principalement des sociétés d'assurance et de réassurance en matière de rentes et des institutions financières diversifiées. Par rapport à nous, certains de ces concurrents ont des ressources financières supérieures, ont établi des relations d'affaires continues et de longue date dans le secteur, représentent une plus grande part de marché, acceptent un niveau de risque supérieur tout en maintenant leurs notations de solidité financière, ou ont des notations, pour ce qui est de la solidité financière, du paiement des demandes de règlement ou du crédit, qui sont supérieures aux nôtres. Chacun de ces éléments peut représenter un avantage concurrentiel important. De plus, l'absence de solides barrières à l'entrée au secteur de la réassurance et le lancement de produits et de véhicules provenant des marchés financiers alternatifs procurent des sources supplémentaires de capacité d'assurance et de réassurance et avivent la concurrence.

Nous livrons concurrence à de nouvelles sociétés qui entrent sur les marchés de l'assurance et de la réassurance, surtout des sociétés dont les technologies ou les modèles d'affaires sont nouveaux ou « perturbateurs ». Certaines sociétés technologiques et autres tierces parties ont créé et peuvent créer dans l'avenir des modèles d'affaires, des procédés ou des plateformes fondés sur la technologie qui pourraient nuire à notre situation concurrentielle. L'arrivée de nouveaux services et de nouvelles technologies pourrait avoir une incidence sur la demande pour des produits et des services d'assurance et de réassurance, les primes exigées, la rentabilité de ces produits et services et les risques liés à la souscription de certaines lignes d'activité. De plus, certains intervenants des marchés financiers ont créé des produits alternatifs visant à concurrencer les produits de réassurance. Le secteur des assurances est depuis peu confronté à une concurrence accrue provenant d'une nouvelle capacité de souscription, comme les placements substantiels effectués par des fonds de retraite, des fonds communs de placement, des fonds de couverture et d'autres sources de capitaux alternatifs principalement dans les assureurs et réassureurs de catastrophes naturelles. L'omission de notre société d'évaluer les nouveaux services et technologies qui peuvent s'appliquer aux secteurs de l'assurance et de la réassurance ou les perturber pourrait nuire à nos activités, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Une perturbation ou une détérioration des marchés des capitaux mondiaux ou des ralentissements économiques pourraient avoir une incidence sur la nature de la concurrence à laquelle nous sommes confrontés, y compris en raison de la COVID-19 et des mesures prises par les gouvernements en réponse à cette pandémie. Par exemple, i) une intervention gouvernementale pourrait faire en sorte qu'un de nos concurrents reçoive une aide financière ou autre, ii) des gouvernements pourraient procurer une capacité d'assurance et de réassurance dans des marchés et pour des consommateurs que nous ciblons, ou iii) des gouvernements pourraient prendre des mesures pour baisser les taux d'intérêt, ce qui aurait une incidence sur la valeur des placements à revenu fixe et sur leur rendement. De plus, puisque de nombreux aspects de notre entreprise sont réglementés, tout changement de nature législative ou autre qui aurait une incidence sur le cadre réglementaire de notre entreprise pourrait, avec le temps, avoir pour effet de soutenir certains aspects du secteur des services financiers ou de les alourdir. Notre position concurrentielle dans le secteur des rentes et dans le secteur plus large des services financiers pourrait s'en ressentir.

Compte tenu de la nature hautement concurrentielle du secteur des assurances, rien ne garantit que nous serons en mesure de conserver ou d'augmenter notre part du marché et de continuer de relever des occasions d'affaires intéressantes dans nos canaux desservant les particuliers ou les institutions ni que la pression concurrentielle n'aura pas d'incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Des fournisseurs de soins de santé alternatifs ou des changements dans la politique fédérale en matière de soins de santé pourraient nuire à nos activités d'assurance maladie complémentaire.

Nos activités liées à l'assurance maladie complémentaire sont influencées par les tendances du marché dans le secteur des soins de santé aux personnes âgées, qui offre des solutions de rechange aux régimes traditionnels d'assurance maladie, comme les organismes d'assurance maladie et d'autres régimes de soins gérés ou privés. Le succès de ces solutions de rechange en matière de soins de santé pour les personnes âgées pourrait avoir une incidence défavorable sur la croissance des souscriptions et des primes d'assurance maladie complémentaire traditionnelle et influencer sur notre capacité à offrir de tels produits. En outre, d'autres produits complémentaires de notre portefeuille, y compris les régimes de soins de courte durée et à prestations limitées, pourraient être touchés par de futures lois fédérales et étatiques, car ces produits sont exclus des exigences de couverture de la Health Care Act. Ils sont conçus pour occuper le créneau ciblant les consommateurs qui ne sont pas en mesure d'obtenir une couverture complète à un moment donné. L'adoption, soit par l'entremise du Congrès, soit par l'entremise du Department of Health & Human Services des États-Unis, de lois et de règlements étatiques et fédéraux qui restreignent ces produits sur le marché pourrait avoir une incidence sur la commercialisation. Des modifications apportées aux politiques en matière de soins de santé pourraient limiter la capacité de renouveler les régimes ou de les souscrire à nouveau, imposer des restrictions sur la durée des périodes de couverture ou limiter les montants des prestations offertes par les régimes.

Risques relatifs à la réglementation

Nos activités d'assurance sont hautement réglementées, et cette réglementation, de même que les politiques en matière de surveillance et d'application de la loi, ou des modifications de celles-ci, pourrait entraîner des répercussions significatives sur notre structure du capital ou nos flux de trésorerie, réduire notre rentabilité et limiter notre croissance.

Nous sommes assujettis à de nombreux règlements et lois en matière d'assurance qui encadrent presque tous les aspects de nos activités. Nous sommes également visés par d'autres lois et règlements dont l'administration et l'application sont assurées par différentes autorités gouvernementales dans les territoires où nous exerçons nos activités.

Les lois et règlements qui s'appliquent à nous sont complexes et peuvent faire l'objet de modifications, et s'y conformer exige beaucoup de temps et de ressources humaines. Des modifications apportées à ces lois et règlements, ou leurs interprétations par les tribunaux ou les autorités de réglementation, pourraient entraîner une hausse significative des coûts que nous engageons pour conduire nos activités et donner lieu à des changements dans nos pratiques pouvant limiter notre capacité à accroître et à améliorer notre rentabilité. Des mises à jour de la réglementation ou des mesures prises à notre encontre pourraient avoir une incidence financière défavorable significative et nuire à notre réputation. Entre autres choses, nous pourrions faire l'objet d'amendes, d'une suspension de nos activités commerciales, en totalité ou en partie, ou de restrictions ou de conditions à l'égard de celles-ci.

Nous sommes exposés au risque que l'interprétation d'une question d'ordre juridique par une autorité de réglementation ou une autorité d'application particulière puisse entrer en conflit avec celle d'une autre autorité de réglementation ou d'une autre autorité d'application, ou qu'elle change au fil du temps à notre détriment. Les enquêtes et les examens réglementaires, qui peuvent être vastes et imprévisibles, pourraient soulever des questions qui n'ont pas été relevées précédemment et pourraient donner lieu à de nouvelles poursuites judiciaires contre nous ainsi qu'à de nouvelles réglementations à l'échelle du secteur, ce qui pourrait nous nuire. En outre, les autorités de réglementation nous font parvenir de plus en plus de demandes de renseignements au sujet de questions qui ne sont pas directement liées à une réglementation qui s'applique à nous, comme les changements climatiques, la diversité et les placements que nous détenons dans certaines sociétés ou certains secteurs. Répondre à de telles demandes augmente nos coûts de conformité.

La supervision et la réglementation des sociétés d'assurance sont généralement conçues dans l'intérêt des titulaires de polices et des créanciers plutôt que dans celui des actionnaires ou d'autres investisseurs de l'entreprise. Les lois et les règlements en matière d'assurance qui nous sont applicables peuvent notamment :

- imposer des règles et des restrictions sur la commercialisation, la distribution, l'administration et la modification de nos produits de rentes et de nos polices d'assurance;
- exiger le maintien de certains niveaux de solvabilité, dont des niveaux minimaux de capital et d'excédent;
- exiger le maintien de certains niveaux cibles de capital, de marges de solvabilité minimales générales et relatives à nos activités commerciales à long terme, d'exigences accrues en matière de capital et d'un ratio de liquidité minimal;
- exiger des examens périodiques de notre situation financière;
- exiger la présence de bureaux et de représentants dans le territoire concerné;
- restreindre les ententes avec les agents générateurs de produits importants;
- exiger que nous obtenions des licences ou des autorisations de la part des autorités de réglementation;
- réglementer les transactions, notamment les placements dans les sociétés liées ou les parties liées (ce qui peut comprendre Brookfield) ou des transactions avec celles-ci, ainsi que les garanties au sein d'un groupe;
- dans certains territoires, limiter le versement de dividendes ou d'autres distributions;
- exiger la présentation de renseignements financiers et autres aux autorités de réglementation, notamment des états financiers, des rapports sur la situation financière, et des rapports annuels sur le capital et la solvabilité;
- imposer des restrictions sur la nature, la qualité et la concentration des placements;
- réglementer l'admissibilité d'actifs et de capitaux;

- prévoir une participation au règlement des réclamations après l'échéance des polices;
- fixer certaines exigences minimales en matière d'exploitation ou certaines normes de service à la clientèle telles que la ponctualité de la mise en forme finale des polices ou un délai minimal pour les avis de non-renouvellement ou les modifications apportées aux modalités;
- permettre la réalisation de certains examens périodiques de notre situation financière.

Les conséquences de ces règlements, tout particulièrement les restrictions sur les placements dans les sociétés liées ou les parties liées, pourraient avoir un effet défavorable sur les rendements de notre portefeuille de placements. Dans le cadre d'évaluations des risques régulières obligatoires, les autorités de réglementation pourraient prendre des mesures qui ont pour effet de restreindre nos activités commerciales, ce qui pourrait par conséquent avoir une incidence significative sur notre capacité d'atteindre nos objectifs de croissance et nos cibles en matière de bénéfice. Toutes nos filiales d'assurance sont assujetties au montant minimal requis pour le capital et l'excédent. En cas de non-respect des exigences applicables ou des exigences de capital minimal prévues par la loi, nous pourrions être assujettis à une surveillance ou à des mesures correctives par les autorités de réglementation, lesquelles pourraient comprendre l'imposition de limites à d'autres activités de souscription ou de financement, la supervision, la mise sous séquestre ou la liquidation. En outre, chaque entreprise d'assurance réglementée que nous exploitons est visée par un certain nombre de restrictions sur les actifs que nous pouvons détenir en vertu des règlements et des règles fiscales applicables, et les autorités de réglementation peuvent, comme cela s'est produit par le passé, modifier ces restrictions, ce qui peut par conséquent avoir une incidence sur notre politique en matière de placements et sur les produits et le taux de croissance projetés au titre de ces placements. De plus, à la lumière du profil de risque qu'elles nous attribuent, les autorités de réglementation peuvent exiger que nous détenions des capitaux supplémentaires à titre de capital réglementaire (notamment dans le cadre de notes d'orientation qui nous sont fournies confidentiellement par l'autorité de réglementation), ce qui peut notamment avoir un effet sur nos activités de souscription et le montant des dividendes que nous pouvons verser.

Il s'ensuit que nous estimons essentiel, dans le cadre de l'exercice de nos diverses activités, d'établir et d'entretenir de bons rapports de travail avec les diverses autorités de réglementation compétentes à l'égard de nos activités. Si ces rapports et notre réputation devaient se détériorer, nos activités pourraient en subir une incidence défavorable significative. Par exemple, nous devons obtenir divers consentements et diverses approbations des autorités qui nous réglementent, tant relativement à des transactions que nous concluons que dans le cours normal de nos activités. Si nous n'arrivons pas à entretenir de bons rapports de travail avec ces autorités de réglementation, il pourrait nous être plus difficile, voire impossible, d'obtenir ces consentements et ces approbations, ou nous pourrions ne pas les recevoir en temps utile.

Les secteurs de la réassurance et de l'assurance ont connu une volatilité importante en raison d'enquêtes, de litiges ou d'activités réglementaires de la part de diverses autorités, notamment gouvernementales, chargées de l'application de la loi ou responsables du secteur de l'assurance, concernant certaines pratiques des secteurs de la réassurance et de l'assurance. Si l'on devait conclure à la violation par nous ou nos filiales de lois ou de règlements existants ou nouveaux aujourd'hui ou dans l'avenir, nous pourrions être exposés au risque d'une intervention par des autorités de réglementation, notamment par voie d'enquête et de surveillance, et à des instances judiciaires ou administratives. De plus, notre réputation pourrait en souffrir, et nous pourrions faire l'objet d'amendes, de sanctions ou d'une suspension de nos activités commerciales ou d'une interdiction de nous livrer à celles-ci, en totalité ou en partie, ou nous pourrions être poursuivis en justice par des contreparties, en plus de devoir consacrer d'importantes ressources à la collaboration dans le cadre d'enquêtes réglementaires, et n'importe lequel de ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos résultats d'exploitation. Ces événements, s'ils se produisent, pourraient avoir un effet sur le marché concurrentiel et notre façon d'exercer nos activités et de gérer notre capital et pourraient donner lieu à une baisse des produits et à une augmentation des coûts.

Enfin, des normes internationales continuent d'émerger en réponse à la mondialisation du secteur de l'assurance et à l'évolution des normes en matière de réglementation, de protection des renseignements personnels, de mesure de solvabilité et de gestion des risques. Toute convention ou tout mandat international qui a une incidence directe ou indirecte sur la nature de la réglementation ou des activités du secteur dans les territoires où nous exerçons nos activités pourrait avoir une incidence négative sur nous.